## Pièce $\mathbf{n}^{\circ} 5$

Arrêté / Publicité (avis + insertion presse)<br>révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire

## Enquête publique

du lundi 19 septembre au vendredi 21 octobre 2016 inclus

Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
2, cours du champ de Mars 44923 Nantes cedex 9
www.nantessaintnazaire.fr
0251164709 / contactpm@nantessaintnazaire.fr

## Arrêté d'ouverture à l'enquête publique

Arrêté ${ }^{\circ}$ 2016-01

Arrêté relatif à l'ouverture et à l'organisation de l'enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire

La Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire,


Vu l'article L. 143-22 du code de l'urbanisme ; Vu le chapitre III du titre II du livre I du code de l'environnement;
Vu l'article 139 de la loi $n^{\circ} 2014-366$ du 24 mars 2014 pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (dite Loi ALUR) dans sa version issue de la loi $n^{\circ}$ 2014-1170 du 13 octobre 2014 pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et l'article L . $122-1-2$ du code de l'urbanisme dans sa version applicable avant l'entrée en vigueur de la loi ALUR ;
Vu la délibération $n^{\circ}$ 2013-12 du comité syndical du 22 mars 2013 prescrivant la révision du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire, précisant les objectifs de cette révision et définissant les modalités de la concertation ;
Vu la délibération $\mathrm{n}^{\circ}$ 2015-09 du comité syndical du 10 juillet 2015 complémentaire à la délibération 2013-12 du 22 mars 2013 relative aux mesures de concertation de la révision du SCOT en application de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme ;
Vu la délibération $n^{\circ}$ 2015-14 du comité syndical du 3 novembre 2015 prenant acte du débat sur les orientations du PADD;
Vu la délibération $\mathrm{n}^{\circ}$ 2016-01 du comité syndical du 9 mars 2016 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire ;

Vu la décision $n^{\circ}$ E16000107 en date du 2 mai 2016 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes, designant les membres de la commission d'enquête, en charge de l'enquête publique relative à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire,

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

## ARRETE

## Article 1. - Objet de l'enquête publique

Le projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) arrêté par délibération du comité syndical du 9 mars 2016 est soumis à enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre I du code de l'environnement.

Ce projet de SCOT concerne le territoire des 6 intercommunalités suivantes: la métropole de Nantes, la Communauté d'agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire, la Communauté de communes ERDRE et GESVRES, la Communauté de communes LOIRE ET SILLON, la Communauté de communes CCEUR D'ESTUAIRE et la Communauté de communes PAYS DE BLAIN.

Document d'urbanisme et de planification, le SCOT définit un projet de territoire en matière, notamment, d'habitat, de déplacements, de développement commercial, de développement économique, d'environnement et d'organisation de l'espace à l'horizon 2030.

Le projet de SCOT est articulé autour des documents suivants :

- un rapport de présentation qui comprend un diagnostic, l'état initial de l'environnement, la justification des choix retenus dans le PADD et le DOO, l'évaluation environnementale et le résumé non technique et les indicateurs de suivi et de mise en œuvre ;
- un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui fixe les objectifs des politiques publiques à l'échelle du territoire du pôle métropolitain pour faire face aux enjeux identifiés par le diagnostic;
- un document d'orientation et d'objectifs (DOO) qui précise les grands principes applicables au territoire et les décline à travers des orientations et des objectifs thématiques;
- des documents graphiques.


## Article 2. - Date d'ouverte et durée de l'enquête publique

L'enquête publique sur le projet de SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire se tient pendant une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 19 septembre 2016 au vendredi 21 octobre 2016 inclus.

## Article 3. - Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête publique

A l'issue de la présente enquête publique, le SCOT, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête est soumis pour approbation au comité syndical du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

## Article 4. - Noms et qualités des membres de la commission d'enquête et de leurs suppléants

Par décision $n^{\circ}$ E16000107 en date du 2 mai 2016, ont été désignés par M. le Président du Tribunal Administratif de Nantes en tant que membres de la commission d'enquête :

- Titulaires :
- Président : Monsieur Gilbert FOURNIER, cadre retraité de l'agro-alimentaire ;
- Monsieur Jean-Pierre HEMERY, retraité de la gendarmerie nationale ;
- Monsieur Alain BOËLS, retraité du bâtiment et travaux publics ;
- Suppléants :
o Monsieur Jean LEMOINE, ingénieur conseiller industriel au développement des PMEPMI de la région Bretagne ;
- Monsieur Laurent KLEIN, directeur du service des ressources humaines à l'assemblée nationale à la retraite.


## Article 5. - Publicité de l'enquête publique

L'information du public sur l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique est réalisée 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique selon les modalités suivantes:

- Publication d'un avis d'information du public dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Cet avis est publié à nouveau dans les 8 premiers jours de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département
- Publication par voie d'affiches de cet avis 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci :
- au siège du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (2 cours du Champ de Mars - 44000 Nantes)
- aux sièges des 6 établissements publics de coopération intercommunales composant le Pôle métropolitain (Métropole de Nantes : 2 cours du champ de mars, 44000 NANTES; Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE), 4 avenue du Commandant l'Herminier, 44600 SAINT-NAZAIRE ; Communauté de communes Erdre et Gesvres, 1, rue Marie Curie - Parc d'Activités La Grand'Haie, 44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES ; Communauté de communes Région de Blain, 1 , avenue de la gare, 44130 BLAIN; Communauté de communes Cœur d'Estuaire, 1 Cours d'Armor, 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC; Communauté de communes Loire et Sillon, 2 Bd de la Loire, 44260 SAVENAY)
- aux Mairies des 61 communes composant le territoire du Pôle métropolitain, et dans les 7 pôles de proximité de Nantes métropole, dans les 11 mairies annexes de Nantes, dans les 3 mairies annexes de Saint-Nazaire.
- Publication de cet avis 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci sur le site internet du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (http://www.nantessaintnazaire.fr/).


## Article 6. - Lieux, jours et heures où le public peut consulter le dossier d'enquête publique et présenter ses observations sur les registres ouverts

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut consulter le dossier d'enquête publique et présenter ses observations sur les registres ouverts à cet effet dans les lieux suivants, aux jours et heures indiqués:

- Siège du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (siège de l'enquête publique) et de Nantes métropole
Accueil (du lundi au vendredi 8 h 30 à 18h00)
2 cours du champ de mars 44000 NANTES
- Nantes métropole, pôle de proximité Erdre et Loire

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de13h30 à 17 h 30 2-4, rue Edouard Nignon 44000 Nantes

- Nantes métropole, pôle de proximité Sud-Ouest

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 3 boulevard Nelson Mandela 44340 Bouguenais

- Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) Accueil (du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00 , sauf le vendredi 17h30) 4 avenue du Commandant l'Herminier 44600 SAINT-NAZAIRE
- Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) Hôtel de ville de Montoir de Bretagne
Accueil (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17h30)
65 rue Jean Jaurès 44550 MONTOIR DE BRETAGNE
- Communauté de communes Erdre et Gesvres

Accueil (lundi à vendredi $8 \mathrm{~h} 30-12 \mathrm{~h} 00-14 \mathrm{~h} 00-17 \mathrm{~h} 30$, sauf le vendredi 16h30)
1, rue Marie Curie - Parc d'Activités La Grand'Haie 44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES

- Communauté de communes Région de Blain

Accueil (lundi à jeudi : de 08 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 et vendredi : de 08 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 )
1, avenue de la gare 44130 BLAIN

- Communauté de communes Cœur d'Estuaire

Accueil (du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 )
1 Cours d'Armor 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC

- Communauté de communes Loire et Sillon

Accueil (lundi à jeudi : $9 \mathrm{~h} 00-12 \mathrm{~h} 00$ et $13 \mathrm{~h} 30-17 \mathrm{~h} 00$ et vendredi $9 \mathrm{~h} 00-12 \mathrm{~h} 00$ et $13 \mathrm{~h} 30-16 \mathrm{~h} 30$ )
2 Bd de la Loire 44260 SAVENAY
Le dossier d'enquête publique ẹt également consultable, pendant la dụrée de l'enquête publique, sur le site internet du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (http://www.nantessaintnazaire.fr/).

Le public peut aussi adresser ses observations par mail à l'adresse suivante: enquete-publiquescot@nantessaintnazaire.fr ; par correspondance à Monsieur le Président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante: Enquête publique SCOT, Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, 2 cours du champ de mars, 44000 NANTES. Ces observations sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

Pour être recevables, ces observations par mail et par courrier doivent être reçues avant la clôture de l'enquête.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

## Article 7. - Lieux, jours et heures où la commission se tient à la disposition du public

La commission d'enquête se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations:

- Le lundi 19 septembre de 8 h 30 à 12 h 30 au siège du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et de Nantes métropole 2 cours du champ de mars 44000 NANTES
- Le mardi 20 septembre de 16 h 00 à 20 h 00 à la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) 4 avenue du Commandant l'Herminier 44600 SAINTNAZAIRE
- Le vendredi 23 septembre de 8 h 45 à 12 h 00 à la Communauté de communes Région de Blain 1, avenue de la gare 44130 BLAIN
- Le samedi 24 septembre de 8 h 30 à 12 h 30 à la Communauté de communes Erdre et Gesvres 1, rue Marie Curie - Parc d'Activités La Grand'Haie 44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES
- Le mardi 27 septembre de 9 h00 à 12 h00 à la Communauté de communes Loire et Sillon 2 Bd de la Loire 44260 SAVENAY
- Le mardi 27 septembre de 14 h 30 à 17 h 30 au pôle de proximité Erdre et Loire de Nantes métropole, 2-4, rue Edouard Nignon 44000 Nantes
- Le mercredi 28 septembre de 8 h 30 à 12 h 30 au pôle de proximité Sud-Ouest de Nantes métropole, 3 boulevard Nelson Mandela 44340 Bouguenais
- Le mercredi 28 septembre de 16 h 00 à 20 h 00 'au siège du Pôle métropolitain Nantes SaintNazaire à Nantes métropole 2 cours du champ de mars 44000 NANTES
- Le jeudi 29 septembre de 13 h 30 à 17 h 30 à la Communauté de communes Cœur d'Estuaire 1 Cours d'Armor 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC
- Le samedi $1^{\text {er }}$ octobre de 8 h 30 à 12 h 30 à la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) 4 avenue du Commandant l'Herminier 44600 SAINTNAZAIRE
- Le mercredi 5 octobre de 8 h 30 à $12 h 00$ à la Mairie de Montoir de Bretagne 65 rue Jean Jaurès 44550 MONTOIR DE BRETAGNE
- Le mercredi 5 octobre de $13 \mathrm{~h} 30-17 \mathrm{~h} 30$ à la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) 4 avenue du Commandant l'Herminier 44600 SAINTNAZAIRE
- Le samedi 8 octobre de 8 h 30 à 12 h 30 au siège du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à Nantes métropole 2 cours du champ de mars 44000 NANTES
- Le mardi 11 octobre de 13 h 30 à 17 h 00 à la Communauté de communes Région de Blain 1, avenue de la gare 44130 BLAIN
- Le mercredi 12 octobre de 8 h 30 à 12 h 00 à la Communauté de communes Erdre et Gesvres 1 , rue Marie Curie - Parc d'Activités La Grand'Haie 44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES
- Le vendredi 14 octobre de 9 h 00 à 12 h 30 à la Communauté de communes Cœur d'Estuaire 1 Cours d'Armor 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC
- Le lundi 17 octobre de 16 h 00 à 20 h00 a la Communauté de communes Loire et Sillon 2 Bd de la Loire 44260 SAVENAY
- Le jeudi 20 octobre de 8 h 30 à 12 h 30 à la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) 4 avenue du Commandant l'Herminier 44600 SAINTNAZAIRE
- Le jeudi 20 octobre de 14 h 30 à 17 h 30 au pôle de proximité Sud-Ouest, 3 boulevard Nelson Mandela 44340 Bouguenais
- Le vendredi 21 octobre de 14 h 00 à 18 h 00 au siège du Pôle métropolitain Nantes SaintNazaire à Nantes métropole 2 cours du champ de mars 44000 NANTES


## Article 8. - Existence d'une évaluation environnementale

Le projet de SCOT soumis à l'enquête publique a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Elle est consultable aux lieux indiqués à l'article 6 du présent arrêté ainsi que surferite internet du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (http://www.nantessaintnazaire.fr/) 5


L'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement a émis un avis sur l'évaluation environnementale. Il est consultable aux lieux indiqués à l'article 6 du présent arrêté ainsi que sur le site internet du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (http://www.nantessaintnazaire.fr/). Il est également consultable sur le site du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable (http://www.cgedd.developpementdurable.gouv.fr/).

## Article 10. - Demande d'information complémentaire et communication du dossier d'enquête publique

Toute information relative au projet de SCOT peut être demandée auprès du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (Tél. 0251164709 , contactpm@)nantessaintnazaire.fr).

En outre, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire dès la publication du présent arrêté en adressant un courrier au siège du Pôle métropolitain sis 2 cours du Champ de Mars - 44000 Nantes ou par courrier électronique (contactpm@nantessaintnazaire.fr).

## Article 11. - Fin de la procédure d'enquête

A l'expiration du délai d'enquête, les registres sont transmis sans délai à Monsieur le Président de la commission d'enquête, qui les clôt. Ces registres sont assortis, le cas échéant, des documents annexés par le public.

Dans le délai de 8 jours suivant la fin de l'enquête, le président de la commission d'enquête rencontre les représentants du Pôle métropolitain et leur communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Pôle métropolitain dispose d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

La commission d'enquête dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour établir son rapport et ses conclusions motivées et les remettre avec le dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête à la Présidente du Pôle métropolitain Nantes SaintNazaire. Copie du rapport et des conclusions motivées est transmise simultanément au président du Tribunal Administratif.

## Article 12. - Lieux où le public peut consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête

Dès réception par la Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, copie de ce rapport et de ces conclusions est tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique aux endroits suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture au public:

- Siège du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (siège de l'enquête publique)
et de Nantes métropole
Accueil (du lundi au vendredi 8 h 30 à 18h00)
2 cours du champ de mars 44000 NANTES
- Nantes métropole, pôle de proximité Erdre et Loire

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de13h30 à 17h30
$2-4$, rue Edouard Nignon 44000 Nantes

- Nantes métropole, pôle de proximité Sud-Ouest

Dulundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de13h30 à 17h30
3 boulevard Nelson Mandela 44340 Bouguenais

- Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)

Accueil (du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18h00, sauf le vendredi 17h30)
4 avenue du Commandant l'Herminier 44600 SAINT-NAZAIRE

- Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)

Hôtel de ville de Montoir de Bretagne
Accueil (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30 )
65 rue Jean Jaurès 44550 MONTOIR DE BRETAGNE

- Communauté de communes Erdre et Gesvres

Accueil (lundi à vendredi $8 \mathrm{~h} 30-12 \mathrm{~h} 00-14 \mathrm{~h} 00-17 \mathrm{~h} 30$, sauf le vendredi 16h30)
1, rue Marie Curie - Parc d'Activités La Grand'Haie 44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES

- Communauté de communes Région de Blain

Accueil (lundi à jeudi : de 08 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 et vendredi : de 08 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16h00)
1, avenue de la gare 44130 BLAIN

- Communauté de communes Cœur d'Estuaire

Accueil (du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 )
1 Cours d'Armor 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC

- Communauté de communes Loire et Sillon

Accueil (lundi à jeudi : 9h00-12h00 et 13h30-17h00 et vendredi $9 \mathrm{~h} 00-12 \mathrm{~h} 00$ et $13 \mathrm{~h} 30-16 \mathrm{~h} 30$ )
2 Bd de la Loire 44260 SAVENAY

- Préfecture de Loire Atlantique 6 quai Ceineray 44000 NANTES

Copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sont également publiées en ligne sur le site internet du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (http://www.nantessaintnazaire.fr/) et y est tenue à la disposition du public pendant un an.

Fait à Nantes, le 26 août 2016


La Présidente du Pôle métropolitain Nantes / Saint-Nazaire


Johanna ROLLAND


AVIS d'enquête publique

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE 

# Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire <br> Révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire 

Par arrêté $\mathrm{n}^{\circ}$ 2016-01
La Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire. Le SCOT porte sur 6 intercommunalités (Nantes métropole, CARENE, Erdre et Gesvres, Loire et Sillon, Cœur d'Estuaire et Pays de Blain). Document d'urbanisme et de planification, il fixe les objectifs et orientations notamment en matière d'habitat, de déplacements, de développement commercial, de développement économique, d'environnement et d'organisation de l'espace à l'horizon 2030.

## L'enquête publique se tiendra du lundi 19 septembre 2016 au vendredi 21 octobre 2016 inclus, pendant une durée de 33 jours consécutifs.

A l'issue de la présente enquête publique, le SCOT, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête est soumis pour approbation au comité syndical du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut consulter le dossier d'enquête publique et présenter ses observations sur les registres ouverts à cet effet dans les lieux suivants, aux jours et heures indiqués :

Siège du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (siège de l'enquête publique) et Communauté urbaine Nantes métropole : Accueil (du lundi au vendredi 8 h 30 à 18h00) 2 cours du champ de mars 44000 NANTES

Nantes métropole, pôle de proximité Erdre et Loire : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de13h30 à 17h30, 2-4, rue Edouard Nignon 44000 Nantes

Nantes métropole, pôle de proximité Sud-Ouest: du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de13h30 à 17h30, 3 boulevard Nelson Mandela 44340 Bouguenais

Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) Accueil (du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00 , sauf le vendredi 17 h 30 ) 4 avenue du Commandant l'Herminier 44600 SAINT-NAZAIRE

Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) Hôtel de ville de Montoir de Bretagne : Accueil (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17h30) 65 rue Jean Jaurès 44550 MONTOIR DE BRETAGNE

Communauté de communes Erdre et Gesvres : Accueil (lundi à vendredi $8 \mathrm{~h} 30-12 \mathrm{~h} 00-14 \mathrm{~h} 00$ 17 h 30 , sauf le vendredi 16 h 30 )
1, rue Marie Curie - Parc d'Activités La Grand'Haie 44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES Communauté de communes Région de Blain : Accueil (lundi à jeudi : de 08h45 à 12h00 et de 13 h 30 à 17 h 00 et vendredi : de 08 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 )
1, avenue de la gare 44130 BLAIN
Communauté de communes Cœur d'Estuaire : Accueil (du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13 h 30 à 17 h 30 )

## 1 Cours d'Armor 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC

Communauté de communes Loire et Sillon : Accueil (lundi à jeudi : 9h00-12h00 et 13h3017 h 00 et vendredi $9 \mathrm{~h} 00-12 \mathrm{~h} 00$ et $13 \mathrm{~h} 30-16 \mathrm{~h} 30$ )
2 Bd de la Loire 44260 SAVENAY

Le public peut aussi adresser ses observations par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-scot@nantessaintnazaire.fr ; par correspondance à Monsieur le Président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Enquête publique SCOT, Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, 2 cours du champ de mars, 44000 NANTES. Ces observations sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais. Pour être recevables, ces observations par mail et par courrier doivent être reçues avant la clôture de l'enquête. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Par décision nºE16000107 en date du 02 mai 2016, ont été désignés par M. le Président du Tribunal Administratif de Nantes en tant que membres de la commission d'enquête
Titulaires: Président : Monsieur Gilbert FOURNIER, cadre retraité de l'agro-alimentaire
Monsieur Jean-Pierre HEMERY, retraité de la gendarmerie nationale
Monsieur Alain BOËLS, retraité du bâtiment et travaux publics;
Suppléants : Monsieur Jean LEMOINE, ingénieur conseiller industriel au développement des PME-PMI de la région Bretagne
Monsieur Laurent KLEIN, directeur du service des ressources humaines à l'assemblée nationale à la retraite.
La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations
Le lundi 19 septembre de 8 h 30 à 12 h 30 au siège du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à Nantes métropole 2 cours du champ de mars 44000 NANTES
Le mardi 20 septembre de16h00 à 20 h 00 à la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) 4 avenue du Commandant l'Herminier 44600 SAINT-NAZAIRE
Le vendredi 23 septembre de 8 h 45 à 12 h 00 à la Communauté de communes Région de Blain 1, avenue de la gare 44130 BLAIN
Le samedi 24 septembre de 8 h 30 à 12 h 30 à la Communauté de communes Erdre et Gesvres 1, rue Marie Curie - Parc d'Activités La Grand'Haie 44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES
Le mardi 27 septembre de 9 h 00 à 12 h 00 à la Communauté de communes Loire et Sillon 2 Bd de la Loire 44260 SAVENAY
Le mardi 27 septembre de 14 h 30 à 17 h 30 au pôle de proximité Erdre et Loire, 2-4, rue Edouard Nignon 44000 Nantes
Le mercredi 28 septembre de 8 h 30 à 12 h 30 au pôle de proximité Sud-Ouest, 3 boulevard Nelson Mandela 44340 Bouguenais
Le mercredi 28 septembre de 16 h 00 à 20 h 00 au siège du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à Nantes métropole 2 cours du champ de mars 44000 NANTES
Le jeudi 29 septembre de 13 h 30 à 17 h 30 à la Communauté de communes Cœur d'Estuaire 1 Cours d'Armor 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC
Le samedi 1er octobre de 8 h 30 à 12 h 30 à la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) 4 avenue du Commandant l'Herminier 44600 SAINT-NAZAIRE
Le mercredi 5 octobre de 8 h 30 à 12 h 00 à la Mairie de Montoir de Bretagne 65 rue Jean Jaurès 44550 MONTOIR DE BRETAGNE
Le mercredi 5 octobre de 13 h 30 à 17 h 30 à la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) 4 avenue du Commandant l'Herminier 44600 SAINT-NAZAIRE Le samedi 8 octobre de 8 h 30 à 12 h 30 au siège du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à Nantes métropole 2 cours du champ de mars 44000 NANTES
Le mardi 11 octobre de 13 h 30 à 17 h 00 à à la Communauté de communes Région de Blain 1, avenue de la gare 44130 BLAIN
e mercredi 12 octobre de 8 h 30 à 12 h 00 à la Communauté de communes Erdre et Gesvres 1, rue Marie Curie - Parc d'Activités La Grand'Haie 44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES
Le vendredi 14 octobre de 9 h 00 à 12 h 30 à la Communauté de communes Cœur d'Estuaire 1 Cours d'Armor 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC
Le lundi 17 octobre de 16 h 00 à 20 h 00 à la Communauté de communes Loire et Sillon 2 Bd de la Loire 44260 SAVENAY
Le jeudi 20 octobre de 8 h 30 à 12 h 30 à la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) 4 avenue du Commandant l'Herminier 44600 SAINT-NAZAIRE
Le jeudi 20 octobre de 14 h 30 à 17 h 30 au pôle de proximité Sud-Ouest, 3 boulevard Nelson Mandela 44340 Bouguenais
Le vendredi 21 octobre de 14 h 00 à 18 h 00 au siège du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à Nantes métropole 2 cours du champ de mars 44000 NANTES
L'information du public sur l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique est réalisée 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique selon les modalités suivantes Publication d'un avis d'information du public dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Cet avis est publié à nouveau dans les 8 premiers jours de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département / Publication par voie d'affiches de cet avis 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci
au siège du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ( 2 cours du Champ de Mars - 44000 Nantes) ; aux sièges des 6 établissements publics de coopération intercommunales composant le Pôle métropolitain (Métropole de Nantes : 2 cours du champ de mars, 44000 NANTES; Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE), 4 avenue du Commandant l'Herminier, 44600 SAINT-NAZAIRE ; Communauté de communes Erdre et Gesvres, 1, rue Marie Curie - Parc d'Activités La Grand'Haie, 44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES; Communauté de communes Région de Blain, 1, avenue de la gare, 44130 BLAIN ; Communauté de communes Cœur d'Estuaire, 1 Cours d'Armor, 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC ; Communauté de communes Loire et Sillon, 2 Bd de la Loire, 44260 SAVENAY) ; aux Mairies des 61 communes composant le territoire du Pôle métropolitain, et dans les 7 pôles de proximité de Nantes métropole, dans les 11 mairies annexes de Nantes, dans les 3 mairies annexes de Saint-Nazaire. / Publication de cet avis 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci sur le site internet du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (http://www.nantessaintnazaire.fr/).

Le projet de SCOT soumis à l'enquête publique a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Elle est consultable aux lieux indiqués ci dessus ainsi que sur le site internet du Pôle métropolitain Nantes Saint-Na zaire (http://www.nantessaintnazaire.fr/). L'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement a émis un avis sur l'évaluation environnementale. II est consultable aux lieux indiqués ci dessus ainsi que sur le site internet du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (http://www.nantessaintnazaire.fr/). II est également consultable sur le site du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable (http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/).

Toute information relative au projet de SCOT peut être demandée auprès du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (Tél. 025116 47 09, contactpm@nantessaintnazaire.fr). En outre, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire dès la publication de l'arrêté en adressant un courrier au siège du Pôle métropolitain 2 cours du Champ de Mars - 44000 Nantes ou par courrier électronique (contactpm@nantessaintnazaire.fr).

A l'expiration du délai d'enquête, les registres sont transmis sans délai à Monsieur le Président de la commission d'enquête, qui les clôt. Ces registres sont assortis, le cas échéant, des documents annexés par le public. Dans le délai de 8 jours suivant la fin de l'enquête, le président de la commission d'enquête rencontre les représentants du Pôle métropolitain et leur communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Pôle métropolitain dispose d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles. La commission d'enquête dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour établir son rapport et ses conclusions motivées et les remettre avec le dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête à la Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. Copie du rapport et des conclusions motivées est transmise simultanément au président du Tribunal Administratif. Dès réception par la Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, copie de ce rapport et de ces conclusions est tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique aux endroits suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture au public

Siège du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (siège de l'enquête publique) et Communauté urbaine Nantes métropole : Accueil (du lundi au vendredi 8 h 30 à 18h00) 2 cours du champ de mars 44000 NANTES

Nantes métropole, pôle de proximité Erdre et Loire : du lundi au vendredi de 8h30 à12h30 et de13h30 à 17h30, 2-4, rue Edouard Nignon 44000 Nantes

Nantes métropole, pôle de proximité Sud-Ouest : du lundi au vendredi de 8 h30 à12h30 et de13h30 à 17h30, 3 boulevard Nelson Mandela 44340 Bouguenais

Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) Accueil (du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00 , sauf le vendredi 17 h 30 ) 4 avenue du Commandant l'Herminier 44600 SAINT-NAZAIRE

Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) Hôtel de ville de Montoir de Bretagne : Accueil (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30 ) 65 rue Jean Jaurès 44550 MONTOIR DE BRETAGNE

Communauté de communes Erdre et Gesvres : Accueil (lundi à vendredi 8h30-12h00 - 14h0017h30, sauf le vendredi 16h30
1, rue Marie Curie - Parc d'Activités La Grand'Haie 44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES Communauté de communes Région de Blain : Accueil (lundi à jeudi : de 08h45 à 12h00 et de 13h30 à 17 h 00 et vendredi : de 08 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 )
1 , avenue de la gare 44130 BLAIN
Communauté de communes Cœur d'Estuaire : Accueil (du lundi au vendredi, de 9h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 )
1 Cours d'Armor 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC
Communauté de communes Loire et Sillon : Accueil (lundi à jeudi : 9h00-12h00 et 13h30-17h00 et
vendredi $9 \mathrm{~h} 00-12 \mathrm{~h} 00$ et 13h30-16h30)
2 Bd de la Loire 44260 SAVENAY
Préfecture de Loire Atlantique, 6 quai Ceineray 44000 NANTES

Insertions presse

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour
Presse Océan, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr
Pour falre paraître une annonce légale
Medialex, tél. 0299264200 -Fax 0820309009 (0,126/mn) e-man: annonces.egales@
Tarif de reférence stipule dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 18 décembre
$2015,4,12 \in h t$ tla ligne, ce quil correspond a $1,54 \in h t$ ie mm/col.
 commerce concerries et publifées dans les journaux, d'annonces legales, sont
obbigatiertent mises en ligne dans une base de donnéss numérique centrale,

## Avis administratifs

## Communes de POUANCÉ (49) et de SENONNES (53) Installations classées pour la protection de l'environnement AVIS DENQUETTE PUBLIQUE

Par aréte internerectoral iliod-2016 $n^{\circ} 346$ du 3 aoüt 2016, une enquéte puk
blque est ouverte erv mairie de Pouancé, slege de lenquête, du lundi 19 septembre 2016 à 9 h 00 au vendredi 21 octobre 2016 a a 17 h 30 , soit pour ine pé société Parc Eolian "Les Hallerlist, en vue de procéder à lexploitation dun parc élien, comprenant 6 éliennes, situé sur les cormunues de Pouance
(49) et Senonnes (53), activite relevant de la régiementation des installations (49) et Senonnes (53), activité relevant de la rég
classeses pour la protection de levvironnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R.512-2 à R. $512-10$ du Code de lenvironnement comporte notamment une étude dimpact ainsi que Pavis de lautorité administrative de "État competente en matière d'envirornelorganisation et de la coordination de la procédure.
Pendanti la durée de lenquệte, le dossier de linstallation sera déposé en mairies de Pouance et de Senonnes afin que le pubicic pulsse en prendre comnaissance et consigner eventuellement ses observations, propositions et contre-
propositions sur ies registres ouverts à cet effet, aux iours et heures habituels des maires:
Mairie de Pou
Maríe ede Pouancé
Ie lundi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 a 17 h 30 ;
-du mercredi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 a 17 h 30 ,
te samedi de 8 h 45 à 12 h 00 .
Maire de Senonnes:
-e mardi de 10 h 00 à 12 h 00 ,
le jeudid de 10 h 00 a 12 h 00 ,
le vendredi de 14 h 30 à 18 h 30,
elles-ci pourront également ètre 'adressées par correspondance au comrnissairs enquêteur à la mairie de Pouancé, qui les annexera aunc. eqgistres d'en-
quête. M. Alain Laine, notaire en retraite, nommé commissaire enquêteur par décision du tribunal adiministratif de Nenantes, en date du 23 Juin 2016, recevra
en personne les observations df public, es: en personne les observations du public, Ies:
vendredi 23 septembre 2016 de 15 h 00 à 18 h 00 à la mairíe de Sen
 - Undi. To octobre 2016 de 14 h 00 à 17 h 00 a a la mairle de Senannes' En cas d'empêchement de M. Alain Laine, M. Michei Thomas, codre bancaire en retraite, suppleant, le remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.
oute pers de la date de publication de lavis d'owverture d'enquête publique toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communi-
cation du dossler d'enquête publique à la préfecture de Maine-at-Lire, bu reau des procidures environnementales et foncières. Le rapport et les conclu
 Pouancé et Senonnes. lls seront consultables à la préfecture de Maire-et-
Lorre, bureau des procédures environnementales et foncieres, et sur le site inLorre, bureau des srocedures environneme
ternit de la prefecture de Maineet-Loire
(http://maine-et-loire.gouvif/
rubrique «politiques pubilques", environnement, eau, chasse, pêclie, installations classées pour la protection de fenvironnement, enquûte publique) st à la prefecturis
La céclision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arếte interpréfectoral des préfets de Maine-et-Loire et de La Mayenne. Des informations complémentaires pourronte être demandées
auprès de M. ie Oirecteur général de la société Parc Éolien "Les Halleries", Va d'Orsan, rue du PréLong, 35770 Vem-sur-Seiche. Le présent avis, les résumés non techniques de lietude d'impact et de letuude de dangers et l'avis de
lautorite administrative de létat competente en matiere d'environnement se lautorite administrative de el'tat compétente en matitiere d'environ
ront pubbiés sur le stite intemet de la prefecture de Maine-et-Loire (nttp://maine-et-bire.gouv.fr).
Cet avis est également publié sur le site intemet de la préfecture de La
Mayenne (htto://mayennegourtr/)
Mayenne (htpp://mayenne.gouv.f///.

Les ventes judiciaires immobilières
Les frais de la vente:
ils comprennent

- les frais de procédures de pubicitée (leur montant précis est vérifié par le juge et annoncé à l'ouverture des enchères)
les droits d'envegistrement au profit du Trésor Public les émoluments des avocats conformes au tarif des notaires.


## Vous voulez acheter?

Formalités à accomplir avant la vente
se renseigner sur les conditions de la vente précisées dans le cahier des charges tenu a la disposition du public - au greffe du Tribunal de Grande Instance - au cabinet de l'avocat poursuivant la vente.

PÓle MÉtropolitain nantes saint-nazaire
Révision du Schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire

## 1ER AVIS D'ENQUÉTE PUBLIQUE

 zaire a ordonne louverture de f'enquyête publique sur la tévisito du SCOT de Nantes métropole, Carene, Erdre-et-Gesvres, Loire-et-Sillon; Cour d'Estualre et Pays-de-Bliain). Document d'urbanisme et de planlicication, il fixe les objectits et orlentations notamment'en matière dhhabitat, de déplacements, de developpement commercial, de developpement ec
Lenquete pubique se tiendra du lundi 19 septembre 2016 au vendredi 21 ocAbre 2016 inclus, pendant une durée de 33 jours consécutifs.
pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du putill et du rapport de la commission d'enquête est soumis pour approbation au comité syndical du potie méropolitain Nantes Saint-Nazaire.
Pendant toute la durée de lenquête publique le public
sier d'enquête publique et presenter ses observations sur les registres ouverts à cet effet dans les lieux suivants, aux jours et heures indiqués: - siege du pöle métropolitain Nantes Saint Nazalre Isieige de lenquête pu-
blique) et de Nantes métropole : accueil (du lundi au vendiedi 8 h 30 à $18 \mathrm{~h} 00 \mathrm{o}, 2$, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes, - Nantes métropole, pole de proximite Erdre et-Loire : du lundi au vendredi de
8 h 30 a 12 h 30 et de 73 h 30 a $17 \mathrm{~h} 30,2-4$, rue Édouard-Nignon, 44000 Nantes,

- Nantes, métropole, pole de proximite Sud-Ouest : du lundi au vendredi de
8 h 3 a 12 h 30 et de 13 h 30 à $17 \mathrm{~h} 30,3$, boulevard Nelson-Mandela, 44340 Bouguenais,
 sauf Ie vendredi 17 h 30 ), 4, avenue du Commandant-'Herminier, 44600 Saint-Nazaire,
cortmunauté d'agglomération de la région nazainenne et de 'l'Estuaire (Ca8 h 30 a 12 h 00 et de 14 h . 00 à 17 h 30 ), 65 , rue Jean - Jaures, 44550 Mon-coir-de-Bretagne,
Communauté de communes Erdre-et-Gesves : accuei (iundi à vendredi
$8 \mathrm{~h} 30-12 \mathrm{~h} 00,14 \mathrm{~h} 00-17 \mathrm{~h} 30$, sauf le vendredi 16 h 30 , 1 , rue Marie-Curie parc d'activités La Grand'Haie, 44119 Grandchamp-des-Fontaines.,
 de 13 h 30 a 16 h 00 ), 1 , avenue de ila Gare, 44130 Blain,
- Communauté de communes Coeur d'Estuaire: accuelil (du lundi au ven-
dredi, de 9 h 00 a 12 h 30 et de 13 h 30 a 17 h 30 ), 1 , cours d'Armor, -communauté de communes Loire-et-Sillon: accueil fund id jeudi 9 n 00 - 12 h 00 et $13 \mathrm{~h} 30-17 \mathrm{~h} 00 \mathrm{et} \mathrm{vendredil} 9 \mathrm{~h} 00-12 \mathrm{~h} 00$ et $13 \mathrm{~h} 30 \cdot 16 \mathrm{~h} 30$ ), 2 ,
boulevard de la Loire, 44260 Savenay boulevard de la Loire, 44260 Savenay.
enquete-publique-scotenantessaintnazaire.fr
par correspondance à M. 1e Président de la comnnissiọn d'enquéte, au siège de lenquete publique, a l ladresse suivante : enquete publlque SCOT, polle
mêtropolitain Nantes Sain-Nazaire, 2, cours du Champ- de-Mars, métropolitain Nantes Saint-Nazaire, ${ }^{2,}$ cours du Champ- de-Mars,
44000 Nantes. Ces observatons sont tenues à la disposition du puiblic au siege de 'lenquêtes danss les meilleurs déliais. Pour être recevabies, ces observations par maile et par courrier doivent être recues avant fla citature de len-
quête. Les observations du public sont consultables at communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la la duree de le'enquête.
Par récision n${ }^{\circ}$ E16000107 en date du 2 mai 2016, ont été designés par MM. le
Président du tribunal administratif de Nantes en tant que membres del la commisslon d'enquête :
tituluares : pésident : Milbert Fournier cadre retraité de lagro-alimentaire -titulaires : président: M. Gilbert fournier, cadre retraté de lagro-alimentaire M. Jean-Plerre Hemery, retraite oe lias:
- suppleants: M. Joan Lemoine, ingénieur conseille' industsisel au développeice des ressources humahes à l'assemblée nationale à tár retratte.
ses observations:
- le eludi 19 septembre de 8 h 30 a 12 h 30 au siegge du pồle métropolitain
Nantes Salnt-Nazaire à Nantes métropole 2, cours du Champ-de-Mars

Nantes Sant-Nazaire a Nantes metropole 2, cours du Ghamp-de-Mars,
44000 Nantes, le mard 20 sep
tion de la région nazairienne et de l'Estuaire (Carene), 4, avenue du Comman-dant-1'Herminier, 44600 Saint- Nazaire,

- evendredi 23 septembre de 8 h 45 à 12 h 00 à la comm,
muries region de Blain, 1 , avenue de la Gare, 44130 Blain,
le samedi 24 septembre de 8 h 30 à 12 h 30 a a conmin
le samedion de Blain, 14 septembere de de 8 h 30 de la Gare, 42 h 30 a la cormmunauté de communes Erdte-et-Gesures, 1 , rue Marie-Curie, parc d'activites .La Grand L Haie,
44119 Grandchamp-des-ontaines.. -le mard 27 septembre de 97 noo
Loire-et-Sillon, 2, boulevard de ta Loire, 44260 Savenay,
le mardl 27 septembre de 14 h 30 a 17 h 30 au pole de proximité Erdre-etLoire, 2-4, rue Edouard-Nignon, 44000 Nantes,
- mercredi 28 septembre de 8 h 30 a 12 h 30
Ouest, 3 , boulevard Nelson-Mandela, 44340 Bouguenais;
le mercredi 28 septembre de 16 h 00 a 20 h 00 au siège du póle métropollain Nantes Saint-Nazaire a
44000 Nantes, -le jeudi 29 septembre de 13 h 30 a 17 h 30 a la communauté de communes Coeur d'Estuarre, 1 , cours-diAmor, 44360 Saint-Etenne:de-Mont Le samedi ler octobre de 8 h 30 à 12 h 30 à la communiaute d'aggloméra-
tion de la région nazairienne et de l'Estuarre (Carene), 4 , avenue du Cormman dant-1'Herminiler, 44600 Saint-Nazaire,
- Ie mercredi 5 octobre de 8 h 30 a 12 h od a la mainie de Moptoir-de-Bretagne, 65 , rue Jean-Jaurès, 44550 Montoir-de-Bretagne,
- 1 m mercredi 5 octobre de 13 h 30 a 17 h 30 a la commi le mercredi 5 octobre de 13 h 30 a 17 h 30 a la communaité d'agglombra-
Hon del la région nazainenne et de l'Estuaire (Carene), 4, averue cu Commandant ${ }^{\prime \prime}$ H-Herninier, 446500 Saint-Nazare ${ }_{2}$ Le sarnedi 8 octobre de 8 h 30 à 12 h 30 au siège du pöle nétropolitain
Nantes Saint-Nazalre a Nantes métropole, 2 , cours du Chentp-de-Mars, 44000 Nantes,
le mardi 11 oclobre de 13 h h 30 a a 17 h 00 à la communauiè de communes
région de Blain, 1 , avenue de la Gara, 44130 Blain,

Le mercredi 12 octobre de 8 h 30 à 12 h 00 à la communauté de communes Erdre-et-Gesves, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Haie -le vendredd 14 actobrede-fentaines, 9 ho 12 h 30 à la communauté de communes Coeur d'Estuaire, , cours d'Armor, 44360 Salitht EEienne-de-Mortluc,

- le lundi 17 octobre de 16 h 00 à 20 h 00 a la communaute de communes Le lundi- 17 octobre de 11 h 00 a 20 h 00 a la commur
Loire-e.Silin, 2 , boulievard de la Loire, 44260 Savenay,
-le jeudi 20 octobre de 8 h 30 à 12 h 30 à la communauté d'agglamération dela région nazairienne et de 'I'Estuarre (Carene), 4, avenue du CommandantHerminier, 44600 Saint. Nazaire.
Ie jeudi 20 octobre de 14 h 30 .
le jeudi 20 octobre de 14 h 30 a 17 h 30 au pôle de proximité Sud-Ouest, le vendredi 21 octobre de 14 h 00 a 18 h 00 aus siege du pôle métropolitain
- landes Nantes Saint-Na
44000 Nantes.
L'Information du public sur r'ouverture et l'organisation de lenquête publique est réalisée 15 jours au moins vanant le début td fe fenquéte publique selon les modalités suivantes : pubication d'un avis d'information du public dans deux blié à nouveau dans les 8 premiers jours de Penquête dans deux joumaux ré gionaux ou locaux difiuses dans le département/Publication par voie d'affiches de cet avis 15 jours au moins avant le début de lenquéte publique et
pendant toute la durée de celle-ci : au slege du pôle métopoltain Nantes pendant toute la durè de celle-ci : au slege du polle métropolitain Nanties
Saint-Nazaire (2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes) ; aux sièges des Sain-Nazaire (2, cours du Champ-ce-Mars, 440 Nantes), aux sieges des
6 etabissements pulicics ecooperation intercommunales composant le
póe méropolitain (Métropole de Nantes $: 2$, cours du Champ-de-Mars, pôle métropolitain (Métropole de Nantes: 2 , cours du Champ-de-Mars,
44000 Nantes ; communautée d'agglomération de la region nazairienne et de 44000 Nantes ; communuaute d'agglomération de la région nazairienne et de zaire: communautud de communes Errre-et-Gesves, 1 , rue Marie-Curie, parc

 de-Montuc; communauté de communuses Loire-et-Silion, 2 , boulevard de la Loire, 44260 Savenay); aux maires des 61 communes composant te territofre
du pôle' métropolitain, et dans les 7 pöles de proximité de Nantes métrople dans les 11 mairies annexes de Nantes, dans les 3 mairies annexes de SaintNazaire. Publication de cet avis 15 Jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci sur fe site internet du poile me Lep projet de SCOT sounnis à ' 'enquête publique a fait 'obijet d'une é environnementale. Elle est consultable puuxiqueux a taitiquobes cid dessus ainsi que sur le site internet du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
(rttp://wwww.rantessaintnazaire.fr/l.
hitpp://www.nantessaintnazaire.ff/).
Lautorté administrative de PÉtat co
émis un avis sur l'evaluation environnemientale. II est consultable aux lieux indiqués ci-dessus ainsi que sur le site internet du pōle métropoltain Nant Saint-Nazaire (htpo://www.nantessaintnazaire.ff/).
est également consultable sur le site du Conseil
et du deverioppement durable
Thtpp:// www.cgedd.developpement-durabie.gouviff/)
póe metropolitaln Nantes Saint-Nazaire (tèl. 0251164709
contactropen nantessaintnazaire.fr).
En outre, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier denquête puléque aupres de la presidente du pule me courrier au siege du pôle métropoltain, 2 , cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes ou par courrier électronique
contactpm@ nantes-saintnazaire.fr)
Président de la comminission d'enquête, quil les clôt. Cesm registres sont asso tis, le cas écheant, dess documents annexes par le public. Danss le délai de
8 jours suivant la fin de lenquete le président de la commission d'enquete rencontre les représentants du póie métropolitain et leur communique les ob renconteres eepresentanis dupote metropolitain et lieur communique les obe pôle métropoltain dispose d'un délai de de 15 jours pour produire ses observations éventuelies. La conmission d'enquête dispose d'un délai de 30 jours conclusions motivèes et les rempettre avec le dossier de lenquête depose au
 zaire. Copie du rapporf et des conclusions. motivees est transmise simultane-
ment au président du trbunal administratif. Des reception par to présidente
du poje metropolitain Nantes Saint-Aazaire du rapport tet des conclusions de du pobie métropolitian Nartes Saint-Nazaire du rapoport et des conclusions de
la commission d'enquete, copie de ce rapport et de ces conclusions est tela commission d'enquete, copie de ce rapport et de ces conclusions est te-
nue a ala disposition du public pendant une durée d'un an a compter de la nue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la
date de clồure de lénquete pubilque aux endroits suivants, aux jours et heures habituels dódeverture au public:
- siège du poile metropolitain Nantes Saint-Nazaire (siège de leenquéte pu-
bique) et de Nantes metropole: accueil (du lundi au vendredi 8 h 30 à Bique) et de Nantes metropole : accueil (du lundi au vendredi 8 h 30
18 h 00 c, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes, - Nantes métropole, êole de proximitét Erorre-et-Lofte: du lund au vendredi de
8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à $17 \mathrm{~h} \cdot 30,2-4$, rue Édouard-Nignon, 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à $17 \mathrm{~h} \cdot 30,2-4$, rue Édouard-Nignon,
44000 Nantes, - Nantes métropole, pôle de proximinté Sud-Ouest : du lundl au wendredi de
B h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à $17 \mathrm{~h} 30,3$, boulevard Nelson-Mandela, 44340 Bouguenais,
communauré d'aggiomération de la région nazairienne et de PEstuaire (Ca rene), accueil (du lundi au jeudide 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 a 18 h 00
saut l vendredi 17 h 30 ), 4 , avenue du Commandant-1Herminier. 44600 Saint-Nazarre,
communauté d'agglomération de-lar'eggion nazairienne et de "Estuaire (Ca 8 h 30 a a 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30 ), 65 , rue Jean-Jaures, 44550 Mon-toir-de-metatagne,
communauted de communes Erdre-et-Geswes: accueit (lundid à vendredi
$8 \mathrm{~h} 30-12 \mathrm{~h} 00,14 \mathrm{~h} 00-17 \mathrm{~h} 30$, sauf l vendredi. 16 h 30 ), 1 , rue Marie-Gurie, narc d'zactivites La Grand'Haie, 44119 Grandchamp-des-Fontaines,
 8 h 45 a 12 h 00 et de 13 h 30 a 17 h 00 et vendredi : de $\mathrm{B} h 45$ a 12 h 00 et
de 13 h 30 a 16 h 00 ), 1 , avenue de la Gare 44130 Blain; - communauté de communes Coeur-d'Estuaire : accueii (du lundi au ven-
dredi, de 9 h 00 a 12 h 30 et de 13 h 30 à 77 h 30 ). 1 , cours d'Armor,
44360 Saint-Etienne-de-Montuc.


## ENFIN UN SITE UNIQUE POUR VOS NOUVEAUX MARCHES PUBLICS. <br> FACILE, PERTINENT, PROCHE

LACEITRALEDESMARCHESCOM

Votre prochan marché est fis

(6) chat insuzys



## Avis admini

Prection Pe Pefecture de Prefecture de

Bureand des proc NANTE
Projet d'aménagement o sur le territoire de

D'OUVERTURE D
Par arrèté prétectoral du 25 juill
tembre 2016 au vendredi 21 oct unique préalable à:
la decllaration dutuilté publique du (PLU) de la commune de Nantes, "lautorisation au titre de la ⿲.Loil su
a cessibilité des inmeubles néce - la cessibilite des immeubles nece aint-loseph, manoir de Clermont Nignon, 44300 Nantes)
inssaire enquúteur tituluare et $M$. missaire enquéteur titualaire et M .
tudes et technlques darmement, eur supplèant.
Riblitient du a durée de de lenquâte, les lieux précités, où le public pourn heures habituels d'ouverture des tions rurt rérgistre unique dépose pourront également être adressée maire annexe Nantes-fanzay, ic dans les meilleurs délai accompagnés des avis obligatoire environnementale.
Le commissare en
Le commissarre enquêteur recevra,
sés, en mairie annexe Nantes-Ran lundi 19 septembre 2016, de 9 h mardl 27 septembere 2016, de 14 t jeudil 6 octobe 2016, de 9 h 00 a mercredi 12 octobre 2016, de 14
vendredi 21 octobre 2016, de 14 | Toute personne pourra, sur sa demn
des dossiers d'enquête portant su t 'autorisation au titre de la Loi su Allanique (Direction de la coordil d'ouverture d'enquête. jes reception, les rapport et concl ront publiés surr le site internet de (wwww.loire-atlantique.gouv.fir) ôle de proximptétion du public en la ciôture de lenquête.
oute information concernant le prc sable du projet, Nantes Mérropole
Oirection teritoriaie d'aménagemer es décisions susceptibles d'intery un areété préfectoral déclarant 'u motivée,
une autorisation au titre de la aloi
Atiantique assortie de prescriptions La presente publicicioion est faite no publiquue, qui disposent:
«En vue de la fixation des indemnitt
usuffutitiers interessés soit lavis do Isufrotiers interessés soit lavis d"o e proprietaire et lusuffutier sont t propriant les fermiers, locataires, cl
bitation ou d'usage et ceux qui peu Les intéressés autres que cul mer se faire connaitre à lexpropriant, droits a indemnititè. que larticle
qui dispose
Lons du duuxiéme alinè́a de learticl t 'usuffuyitier sont tenus d'appeler demphyteose, d'habitation ou ou'usi vtudesn.

Les ventes judiciai
Les frais de la vente is comprennen - les frais de procédures est vérifié par le juge enchères)

- les droits d'enregistreme les émoluments des a - les emo
notaires.

Vous voulez acheter? Formalités à accomplir av se renseigner sur les col au greffe du Tribunal de au cabinet de l'avocat pc

Avis administratifs

## Revision du Schéma de co conérence territoriale de le la métropole

## 1ER AVIS D＇ENQUÊTE PUBLIOUE







 siliux suivants，aux jours et heures indiciques：





















 | envations ： |
| :---: |
| te tund 19 se |


 tegion nazairenne et
















 ${ }^{\text {le }}$
 －Ie mardidide 13 h 30 a 17 h 3




 co obs
12
12
12
1 s
${ }^{\mathrm{P}}$
m
新言空
college，et le cas énéant，catagorife －numiero didedentification de mazin silil








Liberté－Egalite－Fraternite our
AOC «Muscadelty
Loiren，AOC Musadel Coteaux de la
Loiren，AOC ©Muscadet COdtes de
et Maines
－

p
？
tur
n
$n$
$n$
$n$
$n$

Misaine，notare ent rearaite，isomm 8 hoo
nin
nid
00






| Prefiecure del LLLIRE-ATLANTIOUE |
| :--- |
| Direction de la coordination et tu |


dutllte eublicue
NANTES METROPOLE
Projetd'aménagement
de la Zac Champ-de-Manoeuvre
sur le teritioire de la la commune
de Nantes
1ER AVIS D'OUVERTURE
DיEMOUÊTE DURIURIIE






| Alan |
| :--- |
| Refus |
| Lap |


Pioviented la fixitation des indemmitits, Pex




ou luseag et
dess senturues
des








NANTES METROPOLE
Commune de vertou
Projet de modification
par arrêêté $n^{2}$ 2016 rat.654
AVIS

## D'ENQUÊTE PUBLIQUE <br> D＇ENQUÊTE PUBLIQUE











 Unditis sepen

｜Presse Océa
SAMEDI 3 SEPTEMBRE 2016

## Ventes aux enchères



## Les ventes judiciaires immobilières

Les frais de la vente ：
ils comprennent：
－les frais de procedurés de publicité（leur montant précis St vérifié par le juge et annoncé à llouverture des est verifie

## nchères）

les droits d＇enregistrement au profit du Trésor Public les émoluments des avocats conformes au tarif des notaires．

Vous voulez acheier？
Formalités à accomplir avant la vente
se renseigner sur las conditions de la vente précisées dans le cahier des charges tenu à la disposition du public au greffe du Tribunal de Grande Instance au cabinet de lavocat poursuivant la vente


Pour faire paraître une annonce légale
Medialex，tél． 0299264200 －Fax 0820309009 （ $0,126 / \mathrm{mn}$ ） mail ：annonces：legales＠medialex．

Les annonceurs sont informés que，contormément au décret no $2012-1547$ du
28 décembre 2012 ，les annonces légales portant sur lees societés et tonds de
 obligatoiremient mile
www．actulugales．tr．

## Adjudications immobilières



| Publication sous ré－ | Djalo Kindy | ancelot |
| :---: | :---: | :---: |
| ve de vérification | Dossou－Gbet | breton Florian |
| du procès verbal | Martial | Lebreton Karine |
| par l＇organisateur | Drean Nicola | Lefranc Hadrien |
| de l＇examen． | Drouet Axel | Lemeur Lucie |
|  | Dudognon Mary | Lemoine Morgane ${ }^{\text {－}}$ |
|  | Dupas Gwenaëlle | Lenoble Thomas |
|  | Dupe Marine | Longuet Bruno |
| DIPLOMETE | Dutardre Nelson | Lormeau Audray |
| COMPTABHITE | Echelard Tony． | Mabit Laurine |
|  | Epiard | Mahuet Pierre |
|  | Je | Märchand Léo－Paul |
| Admis： | Fauchot Pier | Marteau Antoine |
| Ahonlonsou Daniel | Adrien | Martin Pierre |
| Amanda Olatoundji | Fillon Romain | Maurice Léo |
| Amosse Pauline | Finck Julie | Mazurier Clément |
| Apremont | Forveille Adeline | Menager Jea |
| Benjamin | Fourny Angélique | Menard Angélique |
| Audusseau Mélani | Foutel Lesly | Menet Julien |
| Avril Simon | François Laura | Merlaud Clara |
| Baazra Linda | Galasso Emilie | Merlet Aurélie |
| Badinier Priscille | Gallard François | Merlet Killian |
| Bahon Gauthier | Garos Clémence | Michineau Fabien |
| Barre Sandra | Gaudin Firmin | Molinari Grégoire |
| Bartheau Lucie | Gautier Ėmilie | Monnier－Robin |
| Barzic Arnaud | Gautier Laura | Amėlie |
| Basset Jean－Charles | Gauvrit Justine | Morice Jorda |
| Bazante Cindy | Gelot Oreline | Morice－Tusseau |
| Benoist Elise | Gere Thomas | Marine |
| Bernard Carole | Gerfault Benjamin |  |
| Bertrand Amandine | Gergaud | Moriniere Juliete |
| Bervil Christopher | Gwendoline | Morisset Marion |
| Bes Adrien | Gergaud Pierre－ | Olivier Gladys |
| Besle David | Mathieu | Ouedrango Payaade |
| Betton Sandie | Germon Thibaud |  |
| Bialais Melanie | Gicquiaud Valentin | Peaud Natha |
| Bieber Clara | Gilbert Marion | Pele Jéremy |
| Billon Matheu | Girard Helelene | Penet Bėrengère |
| Binet Benjamin | Giret Jullie | Percereau Manor |
| Blanchard Oceajn | Gnaho | Perthue Sandie |
| Blandeau Geoffroy | Kintomassou | Piet Hugo |
| Blouin Barbara | Goutard Benjamin | Pitiot Anaīs |
| Boche Basile． | Gouton Gomer | Poirier Justin |
| Bossou Fibert | Gouveia Louise， | Poquet Baptiste |
| Boudet Aurélie | Grellier Emilie | Porche Morgane |
| Bourdillon Quentin | Grenouilleau | Pouponneau Nina |
| Bourgouin | Jean－Baptiste | Rabiller Manon |
| Marianne | Grivault Christophe | Rapin Mathilde |
| Bourland Marie | Guedou Chadrak | Raud Angeline |
| Bouyer Claire | Guemene Romain | Rave Thomas |
| Brouttier Coralie | Guérin Sarah | Renaud Mathieu |
| Brulon Marlène | Guerinel Alexis |  |
| Burion Marion | Guillet Julien |  |
| Cadieu Amandine | Guillonneau Nathan | Retailleau Alexis |
| Cahoreau | Guilloux Pauline | Robert Marie |
| Alexandre | Guinoiseau Lucas | Robin Manon |
| Chajia Imane | Guyon Sophie | Rouainal Iristan |
| Chanonat Cécile | Hachet Marie | Rouat Hugo |
| Charbonnier Louise | Halbert Martin | Roueil Marie－ |
| Chatony Flavien | Hamard Aurélien | Manuela |
| Chavignon | Hamelin Chloé | Rousseau Raphaël |
| Alexandre | Hervoche Florian | Savary Sophie |
| Cheneau Justine | Houdmon | Sorin Anthony |
| Chevreux Antoine | Benjamin | Sourisseau Adrien |
| Chevrier Justine | Hubert Julie | Sudraud Justine |
| Chiron Laura | Hue Mathilde | Tessier Paul－ |
| Clément Maxime | Huteau Corentin | Alexandre |
| Colin Elodie | Iacino Jason | Testier－Thruaud |
| Colineau Matthieu | Jamet Leonie |  |
| Contreras Armand | Jan Gurwan | Thibaud Thomas |
| Coquemont Nathan | Joubert Timoth |  |
| Courbet Adelie | Jouve Antonin | tiere Ellisabeth |
| Cousin Camille | Juglet Sacha | Tournier Solange |
| Couton Marion | Laigneau Christelle | Trebossen Vincent |
| Cussonneau | ．Lambert Rebecca |  |
| Romain | Lamy Adeline | Turb |
| Dadonougbo Alain | Lardeux Valentin |  |
| Dalivous Elodie | Lavaud Cassie |  |
| De Bourdoncle | Le Bohec Jérémy | Viot Alexandre |
| de St Salvy | Le Bolay Léa |  |
| Christophe Debbagh Samia | Le brun Benoit | Yootcha Alexandre |
| Delangle Cédric | Le Tutour Yoann | Zanmenou |
| Delaunay Romain | Leboucher | Ariscoste |

## Le fonds de commerce

## Evaluation

Lintérët de l＇évaluation du fonds de commerce apparait en cas de cession ou en cas de nantissement． 1）En effet，estimer le fonds de commerce esi nécessaire l＇occasion d＇une vente．
Il imporie de cemer avec exactitude le prix de cet ensemble d＇ééments à priori disparates
Différentes méthodes existent et elles nécessitent，pour leur mise en ceuvre，la présence de professionnels rom－ pus a la complexite de ces opérations．
2）Le commerçant peut également être un jour dans pobil－ gation de se procurer du crédit．
dispose alors d＇un bien qui constituera le gage de son ou de ses créanciers．
En ce sens，pourra être convenu le commerçant et lorga－ nisme de crédit，un nantissement conventionnel． Le nantissement peut être aussi judiciaire，à la demande de creanciers．

En toute hypothèse，et quelle que soit sa nature，il ne peut être pris qu＂à lissue d＇une procédure formaliste qu＇il importe de respecter scrupuleusement：
Le nantissement doit être inscrit au Greffe du Tribunal de Commerce．

Ville de Sautron
Acquisition de matériels pour les espaces verts

## AVIS D'ATTRIBUTION

Nom sc adresse officiels de lorganisme acheteur ; ville de Sautron. Correspon-
dant : Mme Marie-Cecile Gessant, rue de la Vallee, 44880 Sautron. Tél. 0251778686 . Fax $02.51 .77 .88,44$.
Adresse internet du pouvoir adjudicateur: $:$ http://www.sautron.fr
Type d'organisme : commune.
Objet du marché : acquistlon d
Type cte marche : : fouquisitituren de mater
Type de procédure : procédure adaptée.
Concilitions relatives au marché :
Atribution des marchés ou des lots
Dutribution deturibution du du marché 15 septembre 2016.
Nombre total doftre reques: 11.
Reférence : lot 1 : tondeuse autotractée.
om du titullaire/organisme : Espace Motoculture, 44600 Saint-Nazair Référence : lot 2 : tronçonneuse, souffleur et débroussailleuses Nom cu titulaire/organisme : Terrinov, 44810 Héric.
Montant final du marché ou du lot attribué (HT): 1970 euros. Rénérence: lot 3 : tondeuse autoportée.
Nom du tituaire/organisme : Espace Motoculure, 44600 Saint-Nazaii Moriant final du marché ou du lot attribue (HT) : 23000 euros. Nom du tifulaire/organisme : Espace Motoculture, 44600 Saint-Naza Montant final du marché ou du lot attribué (HTT): 2890 euros Montant inal du cent axis à la publication: 19 septembre 2016.

## Vie des sociétés

|  |  |
| :---: | :---: |
| Aux termes de lassemblée générale traordinarecieté : SARL DC Menuiserie, société responsabilité limitée, au capital 30000 euros, siège social : 83 , ave de Eretagne, 44140 Geneston, imma culee au RCS de Nantes n 5352771 le capital social a été réduit de 10000 ros pour le porter de 30000 euros 20000 euros par voie de rachat et d' nulation de 1000 parts sociales appa nant aux associés, à la valeur unitaire 10 euros. |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
| Pouravis. |  |
| LERAY JEAN-MICH |  |
| Société à responsabilité limitée Au capital de 5000 euros Siège social: :2, La Paradis 44880 SAINTE-PAZANNE 79833123700015 RCS Nantes |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
| TRANSFERT DESEGE SOCIAL |  |
|  |  |
| Aux termes des deliberations de l'AGE date du ter septembre 2016, il a été cide: |  |
|  |  |
|  |  |
| - de e transférer le siège social : 2 ,radis, 44680 Salnte-Pazanne au |  |
|  |  |
| du Clos-Neuf, ZA 680 Sainte-Pazan |  |
| res, 44660 Sainte-Pazanne a compter septembre 2016,- de modifier en consequence l'ar |  |
|  |  |
| ee modifier en conséquence |  |
|  |  |
|  |  |
| haucieres, 44600 Sainte |  |
| Pouravis La Gèrance. |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

 ALEXIS GAUDIN Au capital de 2000 euros
siege social 30 , rue de la Vallee
 AVIS DEDISSOLUTION Par décision du 30 juin 2016 , l'associé
unique a décidé la dalsolution anticipé de la société à compter du 4 juillet 201 A été nommé liquidateur Alexis Gaudin, demmeurant 7, rue de la Pierre-Nantaise
44100 vantes avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de
ilquidation et paventr a la clôture de celleci.
Ia a eite mis fin aux fonctions de gèrance
d'Alexis Gaudin à compter du 4 juililet siège de la liquidation est fixe au siege oyee et les actes et documents concere dépot des actes et pieces relatifs à la nnal de commerce de Nantes.

Pour avis
Le Liquidateur.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du
ler fuilitet 2016, it a eté constitité une sociéte

## énomination sociale : Greeneum. Siege social : 2. rue Tournerort 4000 Nantes.

## Horme $: S A S$. FASt

Capitat : 4986000 euros.
Objet socilial : la creation, 1 tilisation,
'rexploitation de materiels permettant de fabiliquer ou de matenenels permettant de
la partlocpation directe ou indirenergie, la partlcipation directe ou indirecte, par
tous moyens, dans toute operation, ntre
prise, societe, ou groupement industriel ous commercial, en particulier dans le
domaine ce le lenergie ou dans tout autre domaine, racacquisition, la vente, la propriete, ta gestion de ititres, parts, sociales, obligations, autres valeurs mobilieres et
tous droits sociaux directement ou dans le cadre d'un mandat de gestion consenti a unt prestataire de services, il a prise de
participations dans toutes soclétés existantes où à créer et tla gestion de ees par-
ticl pations, 'lacquistion, 'lexploitation par bail ou autrement et la cession éventuelle
de tous immeubles, biens et droits immo. biliers, l'edification de toutes construc-
fions ainsi que la réfection et l'aménagement de celles existantes. Elle peut
realiser toutes les opérations qui isont compatibies avec cet objet, s'y rappor-
tent et contribuent a sa reailisation.
Président : M. Gilles Diat, demeurant 21, rue Lamartine 44000 Nantes, èlu
pur une durée indetermine pour une curee indeterminea.
Directeur géneral : Mme Catherine Diat,
demeurant 21 . rue LamartIne 44000 Nantes.
Cominnissares aux comptes :
tituluare : J.P.H Audit, au -thulare: J.P.r Audit, au capital de
38100 euros, immatricuee au PCS de
 sentee par Jean Soteas: 4, allie Jean-Bart, 44000 Nantes.
Admission aux assemblées ex exercice
du droit de vote : chaque actionnaire es convoqué vux arsemblees. Chaque action donne droit tà une voix.
Clause d'agrement : I transmission des
actions est soumise à l'agrement des actions est soumise à l'agrément des
assocles donné par deécision collective
extraordinaire. Durée : 99 ans à compter de son imma-
triculation au RCS de Nantes. ORATIO AVOCATS
5, rue Albert-Londres VIS DE CONSTITUTION Par acte SSP du 16 septembre 2016, II a
ete constitue a SAAL MS Auto.
Capital : 5000 euros.
Siege. 16 bis. Le Pechiffoleau, Saint-Lu-
mine-de-Coutais (44).
Objet : achat, vente de tous véhicules


## Avis administratifs

## Pievision du Schéma de coherencone territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire 2E AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE



 banisme et de planification, it fixe les objectifs et orientations notamment en matiere
dhabitat, de depplacements, de developpement commercial, de developperment ecod'habitat, de déplacements, de développement commercial. de developpernent eco-
nomique, d'environement et dorganisation de el'espacea alh
L'enquizuente publique se tiendra. du lundi 19 septembre 2016 au vendredi 21 octoere 2016 inclus, pendant une durée de 33 jours consécutitis.
compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête est sournis pour approbation au comité synndical du pôle métropoitrain Nantes Saint-Nazaire.
endant toute la duree www:rantessaintnazaire.fr|l peut egalement consilter le dossier dans les lieux ci-dessuivants, aususpurse et heurese indiquese : Nantes metropole: :accuell (du undi au vendrodi 8 h 30 à 18 h 00 ), 2 , cours du
Champ-de-Mars. 44000 Nantes, Nantes métropole, pble de proximite Erde-et-Loire : du lundi au vendredi de A h 30
12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 , $2-4$, rue Edouard-Nignon, 44000 Nantes. Nantes metropole, pole de proximité Sud-Ouest: : du lundi au vendredi de 8 h 30 à
2 h 30 et de 13 h 30 à $17 \mathrm{~h} 30,3$, boulevard Nelson-Mandela, 44340 Bouguenais,
 1 h 30 ), 4, avenue du Commandant-1/Herminier, 44600 Saint-Nazaire. -conmunaute dagglomeration de la region nazairienne et de 'P'Estuaire (Carene), ho-



 h 00 à $12 h 30$ et de 13 h 30 à 17 h 30 ), 1 , cours d'Armor, 44360 Salht-Etienne-de -cormunauté de communes Loire-et-Silon : accueit (lundi à jeudi : $9 \mathrm{~h} 00-12 \mathrm{~h} 00$ et
$13 \mathrm{~h} 30-17 \mathrm{~h} 00$ et vendredi $9 \mathrm{~h} 00-12 \mathrm{~h} 00$ et $13 \mathrm{~h} 30-16 \mathrm{~h} 30$ ), 2 , boulevard de la Loire, 44260 Savenay.
Le public peut aussi adresser ses observation
enquete-publique-scotenantessalintrazairefr

 tenues à la disposition du public au siegege de le penqueted dans les meiliseurs délias pour etre recevables. ces observations par mall et par courrier dotivent être rectues avant Is
cioture de 'enquete. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de 'enquête. Par r fecisision no E16000077 en dote du 2 mai 2016 , ont èté désignés par M. le Prési-
dent du tribunal administratif de Nantes en tant que membres de la commission d'enquête : tribuna administratif de Nantes entarsident : M. Gilbert Fournier, cadre retraité de pagro-alimentaire M. Jean-Pierre Hemery, retraté de ta gendarmerie rationale : M. Alain Boëls, retralte -suppléants: M. Jean Lemoine, ingénieur conseiller industriel au développement des
PME-PM de ia region Bretagne ; M. Laurent Klein, directeur du sevice des ressourcos hurriaines à as 'assemblée nationale à la retraite.
La cotions:

- le lundi ig
-le lundi ti septembre de 8 h 30 à 12 h 30 au siège du pôle métropolitain Nantes
Saint-Nazaire à Nantes mêtropole 2 cours du Champ de- Mars 4400 l
 tevion nazarienne et de r Estuaire (Carene); 4 , avenue du Commandant-1'Herminie. 44600 Saint-Nazaire,
- le vendredi 23 septembre de 8 h 45 à $12 \mathrm{~h}, 00$ à la communauté de communes region
de Blain, 1 avenue de la Gare, 44130 Blain,
-le samedi 24 septembre de 8 h 30 à 12 h 30 à la cormmunauté de communes Errare
 des-Fontaines,
-le mardi 27 septermbre de 9 h 00 à 12 h 00 à la communauté de communes Loire-et-



 d'Estuaire, 1 , cours-d'Armor, 44360 Saint-Etenne-de-Montiuc,
- le sarmedi fer octobre de 8 h 30 a 12 h 30 à la communautét d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estluaire (Carene), 4, averue du Commandant-'Herminler,
44600 Saint-Nazarie.
-te mercredi 5 octobre de 8 h 30 a 12 h 00 à la marie de Mortoir-de-Bretagne, 65 , rue
 region nazairienne et de '"Estui (Caren), 4 , avenue du Commandant.1'Herminia 44600 Salnt-Nazaire, Nazare à Nantes métropole, 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes, -le mardi 11 octobre de 13 hr 30 à 17 h 100 à la communauté de communes région de

-le mercredi 12 octobre de 8 n 30 a 12 n bo a la cormunauté de communes Erdre-et-
Gesives, 1 , rue Marie-Curie, parc d'actvites La Grand'Haie, 44119 Grandchamp-desIe vendred 114 octobre de 9 h 00 à 12 h 30 a la communauté de communes Coeur Estuaire, 1 , cours d'Armor, 44360 Saint-Étienne-de-Monttuc

le jeudi 20 octobre de 8 H 30 à 12 h 30 à la communauté d'agglomération de la régien nazairienne et de - Ee jeud 20 octobre de 14 h 30 à 17 h 30 au pôle de proximité Sud-Ouest, 3 , boulevard Nelson-Mandela, 44340 Bouguenais,
- 1 vendred 21 octobre de 14 ho a 18 h 100 au siège du pôle métropoittain Na
 L'information du public sur l'ouverture et l'organisation de eenquete publique est réa
isee 15 jours au moins avant le début de lenquete publique selon les modalités sul-
 miers jours de fenquête dans deux journaux régionaux ou locaux diftusés dans le dé pertement/Publication par vole d'affiches de cet avis 15 jours au moins avantie debu pelitain Nantes Saint-Nazaire ( 2 , cours du Chemp-de-Mars, 44000 Nantes); aux sie ges des 6 établissements pubics de coope cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes

 munes Erdre-et-Gesvres, 1 , rue Marie-Curie, parc d'activtes La Grand"Haie,
46 Gits
Grandchamp-des-Fontaine ; communaute de communes region de Blain, 1, averue de la Gare, 44130 Blain' ; communauté de comminnes Coeur d'Estuaire, 1, cours d'Armor. 44360 Saint-Etienne-de-Montluc ;communauté de communes Loire et-Sillon, 2, boulevard de la Loire, 44280 Savenay); aux mairies des 61 communes
composant le terntoore du pobile métropolitain, et dans les 7 pôles de proximitit de Nantes métropole, dans les 11 mairies annexes de Nantes, dans les 3 mairies annexes de Saint-Nazaire. Publication de cet avis 15 jours au moins avant le début de lenquâte publique et pendant
Nantes Saint-Nazaire
(1sttp:///www.nantessaintnazaire.fif)
nementale Ely ent consultable aux lieux indiqués cit dossus dunsi que que sur le site inter net du póle métropolitain Nanles Salht-Nazaire
(hitp://www.nantessalntnazaire.fr/). aris sur Pévaluation environnementale. If est consultable aux lieux indiqués ci-dessu
ainsi que sur ie site internet du pōle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ainst que sur ie site internet du poi/s.
intep://ww..nantessaintazair.fif/).
il est egalement consultable sir lo
l est également consultable sur le site du Conseil général de lenvironnement et du (thttp: $/ /$ /www.cgedd.developpement-durable.gow.fr/).
Toute information relative au projet de SCOT peut être
ropolitain Nantes Saint-Nazaire tetel. 0251164709
En outre, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communicatio
 Saint-Nazaire dès la publication de l'arrèté en adressant un courrier au siège du pi
nétropolitain, 2, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes ou par courrierélectronique (contactpmenantes-saintnazalre.fr).

 de lenquête, le président de la commission dénquète rencontre les représentants d Foile métropolitain et leur cormmunique les observations eitites et orales consigigée
Cons un procès-verbal de synthese. Le pole mêtropoltain dispose dun déial de 15 jours pour produire ses obsenations éventueltes. La commाssion d'enquutée dis pose r'un déalid de 30 oivers a compter de la date de clature de l'enquéte pour établit
son raport et ses-conclusions motivees et les remettre avec le dossier de l'enquéte son rapport et ses-conclusions motives et les remettre avec le dossier de 'enquuet
clépose au slege de l'enquête à la présidente du pole metropolitian Nantes Saint-Na zaire. Cople du rapport et des conclusions motivées est transmise simultanement a prrésident du tribunal adrininstratif. Dès réception par la présidente du póle métropol tain Nantes Salnt-Nazaire du rappor tet des costenue à la disposition du public pel clant une durée d'un an à compter de la date de ciôture de 'enquête publique aux en. croits suivants, aux jours et heures habituels dooverture au publla.
- siège du pôte métropolitain Nantes Saint-Nazaire (siège de lenquéte publique) et de
Nalantes métropel accueil du lindi au vendreci 8 h 30 à 18 h 00 ), 2 , cours du Champ metropole : accuel (des lemars 400 Nantes,
- Nantes métropole, pôle de proximité Erdre-et-Loire : du lundi au vendredi de 8 h 30 - Nantes métropole, pôle de proximité Erdre-et-L.Lire: du lundi au vendredi de 8 h 30 - Nantes métropole, pote de proximité SUd-Ouest : du lundi, au vendredi de 8 h 30
$i 2 \mathrm{~h} 30$ et de $13 \mathrm{~h} 30 \mathrm{a} 17 \mathrm{~h} 30,3$, bouluevard Nelson-Mandela, 44340 Bouguenais, communauté d'agglomération de la région nazarienne et de 'Estuaire (Carene), ac
cueil (dun ludi au juctide de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00 , sauf le vendred 17 h 30 ), 4, avenue du Commandant-1Herminier, 44600 Saint-Nazaire,
 Lel de ville de Montoir-de-Bretagne : accueil (du undi au vendredi de 8 h 30 à 12 h
el de 14 h 00 a 17 h 30 . 65 , rue dean-Jaures, 44550 Mortoi-de-Bretagne, communauté de communes Erdre-et-Gesves : accueil (lundi a vendredi 8 h 30 .
$12 \mathrm{~h} 00,14 \mathrm{~h} 00-17 \mathrm{~h} 30$, sauf fe vendredi 16 h 30 , 1 , rue Marie-Curie, parc d'activites communauté de communes répion de Blain: accueil llundi a jeudi : de 8 h 45 à
12 h 0 et de 13 h 30 à 17 h 00 et vendredi : de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 12 h 00 e de de 13 h 30 a 17 h h 00 et vendredi : de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 a
16 h 00 ), 1 , avenue de la Gare 44300 Olalan,


Avis administratifs

## ÓLE MÉTROPOLTEAIN NANTES SAINT-NAZAIR

## 2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté $\mathrm{n}^{\circ}$ 2016-01, la présidente du pôle mẹ̣rropolltain Nantes Saint-Nazaire a ordonné louverture de l'enquête publique sur la révision du SCOT de Nantes métropole, Carene, Erdre-et-Gesvres, Loire-et-Sillon, Coeur d'EsNantes metropole, Carene, Erdere-t-Gesviss, Loire-et-Silion, Cosur d'Es-
(uaire et Pays-de-Biain). Document d'urbanlsme et de planification, il fixe les objectifs et orientations notamment en matiere dhabitat, de déplacements,
de développement commercial, de développement economique, deenvironde developpement commercial, de developpement économique, d'environ-
nement et d'organisation de l'espace à lhorizon 2030 .
L'enquute publique se tiendra du lundil 19 septembre 2016 au vendredl 21 oc-
tobre 2016 inclus, pendant une durée de 33 jours conseccutifs.
Alissue de la présente enquête publique, le SCOT, éventuelliement modflife pour tenir comple des avio fornts audossier, des observations du public et du syndical du pôle métropolitrin Nantes Saint-Nazaire.
Pendant toute la duriée de l'enquête publlque, le publ
sier d'enquête publique en iligne sur te site internet :
ieux ci-dessous et y présenter ses obsservations sur les reg dossier dans les effet dans tes lieux suivants, aux jours et heures indiqués .
siege du pấle métropolttain Nantes Saint Nazalre (siegè de tenquâte publique) et de Nantes métropole : accueil (du lundi
18 h 00 ), 2 , cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes,

- Nantes méropole, pôle de propimimite Erdre-et-Loire : du undl au vendredi de - Nantes metropole, pole de proximite erdre-et-Loire : du lund au vendredi de
8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 a $17 \mathrm{~h} 30,2-4$, rue Édourd-Nignon,
44000 Nantes, 4000 Nantes,
- Nantes métropole, pồe de proximtte Sud-Ouest: du lundi au vendredi de
8 h 30 a 12 h 30 et de 13 h 30 à $17 \mathrm{~h} 30,3$, boulevard Nelson-Mandela, 44340 Bouguenais,
communauté d'agglomération de la réglon nazairienne et de "Estuaire (Caene), accueil (du lundl au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00 , 44600 Saint-Nazaire,
communauté d'agglomération de la région niazainienne et de "'Estuaire (Carene), hôtel de ville de Montoirde-Bretagne : accueil (du lundi au vendredi de
8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à $17 \mathrm{~h} 30 \mathrm{~h}, 65$, rue Jean- Jaures, 44550 Mon-

 communauté de communes région de Blain : accuell llundi à
 de 13 h 30 a 16 h 00 ), 1 , avenue de la Gare, 44130 Blain
- communauté de communes Coeur d'fstuaire : accueill (du lundi au ven-
dredi, de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 a 17 h 30 ), 1 , cours d'Armor, 44360 Saint-Etienne-de-Montuc,
- communaute de communes Loire-et-Sillon : accueil (lundi à jeudi : $9 \mathrm{~h} 00-$
12 h 00 et $13 \mathrm{~h} 30-17 \mathrm{~h}$ oo et vendredi $9 \mathrm{~h} 00-12 \mathrm{~h} 00$ et $13 \mathrm{~h} 30-16 \mathrm{~h} 30$ ), 2 , boulevard de la Loire, 44260 Savenay.
boulevard de la Loire, 44260 Savenay.
Le public peut aussi adresser ses observa
enquete-publique-scot@ nantessalinnazair
enquete-publique-scotenantessaintnazaire.fr 1 l'enquête publlque, à l'adresse suivante : enquête duenquete, au siege tropolitain Nantes Saint-Nazaire, 2, cours du Champ-de-Mars 44000 Nantes. Ces observations sont tenues.à la disposition du public au rege de fenquete dans les meilleurs delails. Pour être recevables, ces observations par mail et par courrier doivent ête recues avant la cloture de l'en-
quête. Les observations du pubic sont consultables et communicables aux rais de la personne qui en fait la demande pendant toute la duree de l'enquête.
Par décision $n^{\circ}$ E16000107 en date du 2 mal 2016, ont été désignés par M. I President du tribunal administratif de Nantés en tant que meinbres de la con
ttullaires : président : M. Gllbert Fournier, cadre retraité de lagro-alime taire; M. Jean-Pierre Hemery, retraité de la gendarmerie nationale ; M. Alain ooèls, retralté du bâtment et travaux publics
ent des PME-PMI de la région Bretagne : M. Lurent ment des PME--MM de la region Bretagne; M. Laurent Klein, directeur La commission d'enquéte se tiendra a la disposition du public pour recevo
le lundl 19 septembre de 8 r 30 à 12 h 30 au siège du pôle métropol Nantes Saint-Nazaire à Nantes métropole 2, cours du Champ-de-Mars 44000 Nantes,
-le mardi 20 septembre de 16 h 00 à 20 h 00 à la communauté d'agglomérale vendredi 2 , 44600 Saint-Nazairs
unes récion septembre de 8 h 45 à 12 h 00 à la communauté de com e samedi 24 septanbre, avenue de la Gare, 44130 Blain
Irde-et-Gesvres, 1, rue Marie-Curie, parc d'activités La Grand'Ha 44119 Grandchamp-des-Fontaines,
le mard 27 septembre de 9 h 00 à 12 h 00 à la communauté de communes Loire-et-Sillon, 2 , boulevard de la Loire, 44260 Savenay,
-ōle de proximité Erdra-et Loire, $2-4$, ruie Edouard-Nignon, 44000 Nantes, $_{\text {, }}$
le mercecti 28 septembre de 8 h 30 à 12 h 30 au pôle de proximité Suc uiest, 3 , boulevard Nelson-Mandela, 44340 Bouguenais,
 Champ-de-Mar 44000 Nantes
le jeudi 29 septembre de 13 h 30 à 17 h 30 à la communauté de commurie cour d'Estuaire, 1, cours-d'Amor, 44360 Saint-Étenne-de-Mortluc, te samedi ter octobre de 8 h 30 à 12 h 30 à la communauté d'aggioméra ant-1'Heminier, 44600 Saint-Nazaire, le mercredi 5 octobre de a h 30 à 12 h 00 a la mairle de Montoir-de-Br agne, 65 , rue Jean-Jaurès, 44550 Montoir-de-Bretagne,
auté d'agglomér ion de la légion nazairienne ot de 'Estualre (Carene), 4 , avenue du Comma ant-1'Herminier, 44600 Salnt-Nazare,
- Le samedi 8 octobre de 8 h 30 à 12 h 30 au slège du pole métropolitain
Nantes Salnt-Nazare à Nantes méropole, 2 , coirs duct Champ-de-Mars, Nantes Nantes,
le mard 11 octobre de 13 h 30 à 17 h 00 à la communauté de communes
egion de Elain, 1 , avenue de la Gare, 44130 Blain,
le mercredi 12 octobre de 8 h 30 à 12 h 00 à la communauté de communes
Erdre-et-Gesvres, 1,' rue Marie-Curle, parc d'activités La Grand'Haie le vendredl 14 octobre de 9 h 00 a 12 h 30 à la communauté de corm
Coeur d'Estuaire, 1 , cours d'Armor, 44360 Saint-Étienne-de-Montluc,
le lundi 17 octobre de 16 h 00 à 20 h 00 a la communauté de communes oire-et-Sillon, 2 boulievard de la Lorre, 44260 Savenay,
de la réglon niazairienne et de 'EEstuaire (Carene), 4, avenuene d'agglomération
 3. boulevard Nelson-Mandela, 44340 Bouguenais,
evendredi 21 octobre de 14 h 00 a 18 h 00 au siége du pôle métropolitan Nanteos Saint-1 Intormation du public súr Fouverture et t'organisation de fenquête publique modalités suivantes "publication d'un avis d'informatlon du public dans deu journaux rélioniaiix ou locaux diffusés dans le département. Cet avis est publié à noúveau dañs les 8 premiers jours de l'enquête dans deux journaux ré fiches de cet avis' 15 jours au molns avant le début de le lenquête publique pendant toute la durfe de ceile-cl : au slège du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazäle ( 2 , coürs du Champ-de-Mars, 44000 Nantes) ; aux sièges des pólablissements putbilics de cooperation intercommunales composant te 44000 Nantes communaute d'eollomération de la roiton l'Estuaire (Carene), 4, avenue du Commandant-1'Herminier, 44600 Saint- Na zaire ; communautè de communes Erdre-et-Gesves, 1 , rue Marie-Curie, paro
d'activités La Grand'Haie, 44119 Grandchamp-des.Fontaine de conmures-région Le Le 44119 Grandchamp-des-Fontaine ; communaute nauté de communes Coeur d'Estuaire, 1 , cours d'Armor, 44360 Saint de-Montluc ; communauté de communes Loire-et-Sillon, 2, bouievard de la Loire, 44260 Savenay) : aux mairies des 61 communes composant le teriltoire dans les 11 maries annexes de 1 pes dans les 3 maries annexes de Saln Nazaire. Pubbication de cet avis 15 jours au moins avant le début de l'enquête publque et pendant toute la duree de celle-ci sur ie site internet du póle me (thpoit/:/wwwin inantessalintnazaire.fr/)
Le projet de scoit siumazarare.fry. environnementale. Elle est consultabie aux lieux a indqués ci dessus alnsi que

nttp://www.nantessaintnazaire.ff/)
emiorite an adisinisistrative die 'E'Etat compétente. en matière d'environnement a diqués ci-dessus ainsi que sur le site internet du pôle métropolitain Nantes aint-Nazaire
hitp.//www.rantessaintnazaire.fr/).
est egalement conisultable s
(http:///www.cgedddddeveloppement-durable.gowv.fr/).
pôle métropolitain Nantes Salint-Nazaire tél. 0251154709
contactpm(3) nantessaintnazalre.fr).
En outre, toute perscnne peut, sur sa demande et à ses frais, obterit comm tropolitain Nantes Saini-Nazaire des la aupres de la presidente du pole $m$ courrier au stège du poile métropolitain, 2, cours du Champ-de-Mars 44000 Nantes ou par courrier électronique
(contactpm@ nantes-saintnazarke.fr).
Al'expiration du dúlai d'enquête, les
Président de la comimission d'enquête, tis, le cas echéant; des documents annexés part ie public. Dans ion délal de a jours sulvant la fin de feenquête, le président de la commission d'enquête rencontre les représentants du pôle frétropolitain et leur communique les o
servations ecrites et orales consignées dans un proces-verbal de synthès Le pôie métropolitain dispose d'un délai de 15 jours pour produltre ses obser vations éventuelles. La conmilssion d'enquête dispose d'un délai de 30 jour à compter de la date de clồture de lenquête pour étabir son rapport et ses
conclusions motvees et les remetre avec le dossier de l'enquête déposé au slège de l'enquété à la présidente du pōle métropolitain Nantes Saint-Na zaire. Copie du rapport et des conclusions motivées est transmise simultane ment au présldent du tribunal administratif. Dès réception par la présidente du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazare du rapport et des conclusions d
la cormmission doteriquête, copie de ce rapport et de ces conciusions est te nue à la disposition du publle pendant une duree d'un an an acmpter de date de cloture de l'enquête publique aux endroits suivants, aux jours et
heures habituelis d'ouverture au public: heures habituet's d'ouverture au public:
- siege du pôle méropolitain Nantes
blique) et de Nantes métropole : accuevil (du lundi au vendredi i h 30 à $18 \mathrm{~h} 00), 2$, cours du Champ-de-Mars, 44000 Nantes,
-Nantes métropole, pôle de proximitée Erdre-et-Loire : du lundi au vendredi de
8 h 30 a 12 h 30 et de, 13 h 30 à 17 h 30 , 2-4, rue Édouard-Nignon,
44000 Nantes
- Nantes métropole, bóle de proximité Sud-Ouest : du lundi ai vendredi de
8 h 30 a 12 h 30 et de 13 h 30 a $17 \mathrm{~h} 30,3$, boulevard Nelson-Mandela, ouguenais
- communauté d'agglomération de la région nazairienne et de P'Estualre (Ca rene), accueil (du fundiau jeudi de a h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 a 18 h 00
sauf le vendred 17 h 30 ), 4 , avenue du Commandant-1'Herminier 44600 Saint-Nazaire,
- communnauté d'agglomération de ta région nazairienne et de l'Estuaire (Ca rene), hôtel de villede Montoir-de-Bretagne : accueil (du lundi au vendred de
8 h 30 à 2 h .00 ef de 14 h 00 à 17 h 30 ), 65 , rue Jear-Jaures, 44550 Mon-toir-de-Bretagne,
- communauté de communes. Erdre-et-Gesves : accueil flundi à vendred parc d'activités La Grand'Hale, 44119 Grandchamp-des-Fontaines - communaute de communes région de Blain : accuevi. (iundi à leudi : de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 et vendredi: : de
de 13 h 30 à 16 h 00 , 1 , avenue de la Gare 44130 Elain, de 13 h 30 à 16 h 00 , 1 , avenue de la Gare 44130 Blain,
- communaute de communes Coeur-d'Estuare : accueit (du lund au



EXAMENS

| Publication sous réserve de vérification du procès verbal par l'organisateur de l'examen. | Mudet Inès | Baudon Tristan Le Terte Dorian Perrin Arthur Thireau Laura |
| :---: | :---: | :---: |
|  |  |  |
|  | Forestier-Rémy |  |
|  | Elodie |  |
|  | Sigler Arthur |  |
| $\mathcal{P}$ |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |
| Adimis: <br> Michel Eloise (B) | Admis: <br> Guilloteau Laura (B) | homas Faustin |
|  |  |  |
| Admissible: <br> Chene Etienne |  | Jacob Morgann (AB) |  |
|  |  |  |  |
|  | Maugendre | Admissible: |
|  | $\begin{aligned} & \text { Agathe } \\ & \text { Quesne Octave } \\ & \text { (TB) } \end{aligned}$ | Rabah Menouar |
| - \ll - |  |  |
| Admis: <br> Melchior Léa | Admissible: Adam Juliette |  |
|  |  |  |

## A nos lecteurs

Certains candidats reçus seront surpris de ne pas trouver leur nom dans nos colonnes. Les rectorats ne transmettent pas les resultats des eleves ayant demande, lors de linscription a a examen, que leurs noms ne soient pas communiques. Nous prions donc nos lecteurs de bien vouloir comprendre que Presse Océan se conforme à cette réglementation qui lui est imposée.

## Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés $p$
tements du Grand Ouest sur
centraledesmarchess com


 cember

Adjudications immobilières


## Vie des sociétés





## AVIS DE MODIFICATION

Aux temms d'une delibepation prise




| cial d |
| :--- |
| Vigne |
| Bore |
| bre |
| bre |


\section*{ <br> | usgat |
| :--- |
| bitaic |
| liar |
| bles |
| bles |}

## lapror stition rato

| ration |
| :--- |
| aun |
| oun |

en



$\xrightarrow{\text { Pour aris et mention }}$ LeNotatire.


## Obsèques

Dépôt de condoléances gratuit sur WWW.ouestrance.tr/dansnoscoeurs

## le site obsèques du journal Ouest-France

Pour passer uri avis : $0810060180(0,06 \epsilon / \mathrm{mn}+$ prix d'un app
Tarifs disponibles sur le site ouest-france.fi/dansnoscoeurs
Les avis d'obsèques du jour *
en Loire-Atlantique

| Assérac <br> M. André SZKOLA | Rezé (44) <br> Mme Renée DESSERME |
| :---: | :---: |
| Batz-sur-Mer <br> Mme Jacqueline NICOL | Sainte-Luce-sur-Loire Mme Andrée Gll ARD |
| Campbon M. Jean CAlllon | Sainte-Pazanne Mme Renée ROUSSELOT |
| Jans <br> M. Auguste DAVID | Saint-Jean-de-Boiseau Mme Claudine CHAMBRE |
| La Chapelle-sur-Erdre Mme Marie-Thérèse BAUDRY | Saint-Michel-Chef-C |
| Le Pellerin M: Gilles DOCEUX | Saint-Roch <br> M. Thierry BELLIOT |
| Machecoul Mme Madeleine BEiLLLEVERT | Saint-Viaud |
| Nantes | M. Andre RAIMBAUD |
| M. Denys BAGUENARD M. Claude COUVRAND | Sautron <br> M. Jean-Michel ROBIN |
| Mme Lucette CROSSOUARD M. Yannick DUCHESNE M. RenéJAMET | Thouaré-sur-Loire M.Jean-Yves MARTIN |
| Nort-sur-Erdre - Mme Annick PROVOST | Vallet <br> Mme Anne-Marie COUILLAUD |
| Pontchâteau <br> Mme Jeanine DESBOIS | Vay <br> M. Marc ROUSSEAU |
| Rezé <br> Mme Viviane HOUEIX | Vertou <br> M. Léon DABIN |
| dans les autres départements |  |
| Angers <br> Mlle Marie-Thérèse CHAZÉ | Les Sables-d'Olonne Mme Jeanne BARBEAU |
| Château-Gubibert Mme Annick JOUSSEAUME | Plogastel-Saint-Germain M. Roger SAVINA |
| Coray <br> M. René PHILIPPE | Saint-Paul-de-Varces (38) M. Daniel BONZY |
| Landemont <br> Mme Marie CUSSONNEAU | Treize-Septiers M. Michel GAUTRONNEAU |

## Les cérémonies célébrées aujourd'hui

## en Loire-Atlantique

Blain
14 h 30 : M. Robert HEURTEBISE, en l'église. PF. Courouss
Jans
15 h 00 : M. Auguste DAVID, en l'gglise. PF Garcia
La Bernerie-en-Retz
11 h 00 :Mme Gilberte BOULAY, en l'église. PFG Sevices Funéraires
La Regrippière
10 h 00 : M. Christophe BOITEAU, en l'église. PF Arnaud
Le Landreau.
Le Temple-de-Bretagne
10 h 00 : Mme Marie. Claire KEROUAULT, en l'église. PF Lacoste Montoir-de-Bretagne
$15 \mathrm{~h} 30:$ M. Serge CHARTIER, en l'église. PFG
Nantes
10 h 30 : Mme Simone ESNAULT, au crématorium du cimetière Parc. PFG Nantes 11 h 30 : M. Patricice AMAILLAND, au crématorium du cimetière Parc: PF Pascal Lecierc
Plessé : Ermis DRI, en léglise. PF des Trois Rivières
10 h 30 :
Rezé
10 hoo : Mmé Renée NAUD, en l'église Saint-Paul. PF de la'Classerie-Leclair Saint-Géréon
$10 \mathrm{~h} 30:$ Mme

## Ventes aux enchères

|  | Lundi 26 septembre 2016 a 10 h (expo: 9 H DRUGSTORE |
| :---: | :---: |
| S.ELAMR. | vente il Litue |
|  | Jeudi 29 septembre 2016 a 10 h |
|  |  |
|  |  |
| wemmabemur irsha | C4330 NaMTES |
|  |  |




| EJRI Eicsanson <br>  <br>  |
| :---: |
| SAMEDI 1ER OCTOBRIE 2016 A 9M30 <br> à 44500 LA BAULE, avenue Marguerite Jean <br>  <br>  <br>  <br>  <br>  Frais $20,40 \%$ TTC- Enlevement lmmediat impératif |



Les notaires, conseillers en gestion de patrimoine
Les difficultés inhérentes à lorganisation et à la transmis sion d'un patimoine, qu'l appartienne à une personne physique ou à une persome morale, ne sont pas, nécessairement, proportionnelles à son importance, en valeur absolue. Nombreux sont les facteurs économiques, familiaux, fiscaux, juridiques ou psychologiques susceptibles de jouer un rôle dans le choix de la solution, choix qui n'est que très exceptioninellement facile.
Il va de sol que la premiere démarche du praticien est consituée par la recherche des intentions du propriétare. Déceler ses intentions n'est pas forcement simple el, de surcrôt, il peut arriver que les volontés exprimées, aussi claires qu'elles soient, se revelent irréalistes:
Si Pon démontre qu'elles ne le sont pas, encore fautil en vérifier la compatibilité avec la situation familiale, fiscale et sociale de lintéressé.
A linstant du choix; ce que lon appelle, dans le langage courant "farbitrage", il est, à lévidence, nécessaire de procéder à lanalyse du projet, considéré sous tous ses aspects : familial, économique, fiscal et social,
La gestion du patrimoine, au même titre que les choix familiaux, dépend, dans une large mesuré, de facteurs affectifs. Le notaire spécialiste indiscuté du droit de la famille, trouve, ici, une nouvelle occasion d"exercer ses talents que les expériences ancestrales de la profession lui ont légués.
D'un point de vue strictement scientifique, le conseil patrimonial présente une infinité de situations. Le notariat en a, depuis longtemps, pris conscience, et. offert, tant aux titulaires d'offices qu'a leurs collaborateurs, les moyens de maittiser la matiere.

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Presse Océan, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr
Pour faire paraitre une annonce légale
Miedialex, tél. 0299264200 -Fax $0820309009(0,12 \epsilon / \mathrm{mn})$ e-mail : annonces.legales@medialex.fr
internet : www.medialex.ft
 Les annonceurs sont informés cue conformement au décret to 2012.1547 du
28 décembre 2012, les annonces legaies portant sur les sociétes et tonds de 28 décembre 2012 , les annonoees légates portant sur les societes et tonds de obilinatoiriement mises en igne dans une base de données numérique centrale, www.actuluegales.fr.

Avis administratifs

## NANTES METROPOLE

Commune de REZFI
Déclaration de projet concernant le renouvellement urbain

## du secteur de lhôtel de ville emportant mise en compatibilité du PLU

IER AVIS D'ENQUETE
Par arêté $\mathrm{n}^{\circ}$ 2016-755; la présidente de Nantes Métropole a ordonné louverture de Penquête publique sur la décicaration de projet concernant le renouvel-
lement urbain du secteur de lhôtel de ville emportant mise en compatibilité du PLU de Nantes Métropole, commune de Reze.
La mise en compatibilité du PLU porte principalement sur la création dưn secteur UA2 au sein de la zone UA du reglement, correspondant au secteur de
Thôtel de ville qui recouvre un tissu urbain constitù à requalifier afin de permettre un projet d'ensemble qualitatif. Outre l'institution de ce nouveau secteir UA2, la mise en compatibilite porte sur:
la mise a jour de la listedu duatrimoine Rezeen aiñ
appression de la protection patnimoniale sur un batti,
la modification de lorientation d'amènagement shotel de villew,
la suppression diune ligne dimplantation obligatoire et la suppression de
A Pisisue de la présente enquuête, la décision de mise en compatibilité du PLU de Nantes Métropole, commune de Rezé, avec le projet urbain du secteur de Ithôtel de ville, sera soumise à l'approbation du' conseil métropolitain de
Nantes Mérropole.
L'enquête publique se déroulera du jeudi 13 octobre 2016 au lundi 14 no-
vembre 2016 inclus.
-e dossier d'enquüte ssara disponibie pendant la durée de lenquûte:: à la mairie de Rezé située place Jean-Baptiste-Daviais a a Reze,
vendredi inclus de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 a 17 h 30 ,
au pôle de proximité Loire Sevre et Vignoble, 6, rue Marie-Curie à vertou, du lundi au vendredi inclus de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h h 0 à 17 h 30 ,
A cet effet, ont été désignés en qualité de commissaires enquêteurs, par
-M. Gérard Lafage, ingénieur divisionnaire des travaux publics État, titular -Mme Marie-Gwenaëlle Boureau, enseignante en activite, suppléant. Le conmissare enqueteur se lindra a la disposin
ses observations:
Al a mairie de Rezé, place Jean-Baptiste-Daviais à Rezé, déjà citée : - le jeudi 13 octobre 2016, de 9 h 00 a 12 h 00,

- le vendredi 4 novembre 2016 , de 14 h 00 a 17 h 00,

Ie vendredi 4 novembre 2016 , de 14 h 00 à 17 h 00,
le lundi 14 novembre 2016 , de 14 h 00 à 17 h 00 .
À landes Mêtropole, pole de proximitét Loire Séve et Vignoble, 6, rue MarieCurie à vertou:-

- 1 mercredi 26
- le mercredi 26 octobre 2016 , de 14 h 00 à 17 h 00 .

Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur les sites désignés ci-
dessus et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'endessus .et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'en-
quête ou tes adresser par écrit à M. le Commissaire enquêteur, qui les annexera au registre, au siege de le lenquête : Nantes Mêtropole, pôle Loire Sèvre et Vignoble, 6; rue Marie-Curie, 44120 Vertou.

## mentale.

Toutae information relative au dossier soumis à enquête publique pourra être

Tobtenue auprès du département dut dever pole, Direction temitoriale d'aménagernent Ouest agglomération, immeuble Magellan, 3e étage, 5, rue Vasco-de-Gama à Nantes (tél. 0240994979 ) et | du pôle de proximite |
| :--- |
| tet. |
| 02 |
| 72012600 |

En outre, la notice explicative du dossier de modification du PLU sera consul-
table, pendant la durée de l'enquête publique, sur le site internet de Nantes
Méropole (hittp://www.rantesmetropole.fr)
e rapportaition cu pulica:
Nantes Méropole pediparten
lan, 5, rue Vasco-de-Gama à Nantes Nantes Métropole, po
Curie à Vertou (44120),

- mairie de Rezé, place, Jean-Baptiste-Daviais à Rezé.

Et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de. lenquête.
Ces documents pourront être consultés en ligne sur le site internet de Nantes
Métropole : http://www.nantesmetropole.fir

PÓLE MÉTROPOLITAIN NANTES Révision du schéma Revision du schéma de cohérence territoriale Saint-Nazaire
2EAVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RECTIFICATIF
Suite au ze avis d'ouverture à l'erquête pubique paru dans Pédition du
21 septembre 2016, il y a lieu de compléter les lieux oì la copie du. rapport et des conclusions de la commission d'enquête est tenue à la
disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique: et illon : accuell (lundi à jeudi :

NANTES METROPOLE de VERTOU Projet de modification du Plan local d'urbanisme 2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Par arrété ${ }^{\mathrm{a}}$ 2016-654, la présidente
de Nantes Métropole a ordonné loude Nantes Métropole a ordonné lou-
verture dune enquête pubblique relative au projet de modification du Plan local durbanisme de Nantes Métropole, commune de Vertou. Ce proi
objet :
-louverure à lurbanisation d'un sec-
teur 2AU de la teur 2AU de la commune, secteur de
la Porte de Vertou; afin d'y réaliser un la Porte de Vertou; afin d'y réaliser un
ouvrage pubbic dínfrastructure à destination de stationnement des véhicules ;

- des évo

it nage) et orientations d'aménage nage) et orientarammation portian ment un secteur restreint, situé à la frange sud-ouest du parc d'activités
de la Vertonne. de la Vertonne.
A Plissue de la présente enquête, la
décision de modification du PLU de Neaisios Métropole, commune de Vertou, sera soumise à lapprobation du
conseil metropolitain de Nantes Mé. conseil
tropole.
L'enquête publique relative au projet
de modification du PLU se déroulera du lundi 19 septembre au
credi 19 octobre 2016 inclus. Le dossier d'enquête sera dispo pendant la durè de Tenquête: -au pôte de proximitét Loire, Sève-et
Vignoble ( 6 , rue Marie Curie a Vignoble ( $6_{\text {, rue Marie-Curie à Ver- }}^{\text {tou) pendant la duree de l'enquête }}$ tou) pendant la duree de lenquête 12 h 30 et de 13 h 30 a 17 h 30 , à la maire de Vertou (2, place Saint
Martin) pendant la duree de l'enMartin) pendant la durée de len-
quête du lundi au jeudi de $8 \dagger 30$ à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de
13 h 30 d 16 h 30 .
A cet effet, ont été désignés en qua-
A cet effet, ont été désignes en qua-
lité de commissaífs enquêteurs, par Mit de commissaíess enquêteurs, par tratif de Nantes :-
-M. Jean-Paul Le C
-M. Jean-Paul Le Corre, gestionnaire
des coillectivités locales en retraite, ti-
tulaire,
$-M$. Jany Larcher, retratite de la DDTM son suppleant.
Le commissaire enquêteur se tiendra a a a cisposition du pution
voir ses observations
Au pôte de praximimité de Loire, Sèvre-
et-Vignoble. et-Vignoble:

- le jeudi : le jeudi 29 sept
14 h 00 a 17 hion 0 O
A la mairie de verto
A la mairie de vertou
- le lundi 9 septembre 2016 de
9 h 00 à 12 h 00 en mairie centrale 9 h 00 à 12 h 00 en mairie centrale,
- le vendredi 7 octobre 2016 de 9 h 00 -le vendredi octobre 2016 de 9 h 00
à 12 h 00 en mairie annexe de Beau-
tour place det tour, place de La Poste, - Ie mercredi 19 octobre 2016 de
14 h 00 à 17 h 30 en mariese centrale 14 h 00 à 17 h 30 en maire centrale.
Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur les sites dési-
gnés ci-dessus et consigner evengnés ci-diessus et consigner even-
tuellement ses observations sur les tueliement ses observations sur les
registres d'enquête ou les adresser par écrità a M. ie Commissaire enquêteur, qui les annexera au registre, au
siegge de lenquête : pôle de proximité siège de lenquête: :pôle de proximitíe
LLoire, Sevve-et-Vignoble 6 rue Ma rie-Curie à Vertou).
Le dossier soumis à enquête publique comporte les informations en-
vironnementales se rapportant à lobvironnementales se rapportant a a lob-
jet de l'enquête.
Toute intornation relative au dossier jer de fenquelt.
Toute information relative au dossier
soumis à enquête pubique pourra soumis à enquête pubique poura
être obtenue auprés du département . être obtenue aupres du departement du développement urbain, Direcion
territoriaie d'aménagement Est agglotemtenaion, imme uble Magellan,
méretage
4 e , tue Vasco-de-Gama a 4e étage, 5 , fue Vasco-de-Gama à
Nantes (tel. 0240994817 et du Nantes (tele. 02409948 17) et du
pâle de proximite Loire, Sevre-et-Vipole de proximite Loire, Seve-et-Vl.
gnoble, 6 , rue Marie-Curie à Vertou
(tel (têl. 0272012600 ).
En outre, la notice explicative du dos-
sier de modification du PLU sera sier de modification du PLU sera
consultabie, pendant la durée de Penquete publique, sur te site inter net de Nantes Métropole (http://www.rantesmetropole.fr). Le rapport et les conclusions moti vées du commissaire enquêteur se
rontteruus à la disposition du public à - Nantes Métropole, departement d développement urbain, 5 , rue Vasco
de-Gama à Nantes, - au pôle de proximité de Loire, Sevire-et-Vignoble, 6 , rue Marie-Curie
à Vertou, à Vertou,
-ainsi qua la mairie de Vertou 2. place Saint-Martin, et ce pendant un an à compter de la date de cliture de l'enquête.
Ces documents pourcont Ces documents pourronte être consul
tés en ligne sur le site intemet d Nantes Méropole : http://www.nantesmetropole.fr/

Harmone

## 2 LOGEMENTS

## VACANTS

 À LA VENTEHamonie Habitat SA d'HLM, 8 , ave
nue des Thebaudieres, 44800 Saint Herblain dispose de 2 logements va
cants à la vente, ci-aprés désignés: - Saint-Herblain, La Solvardière Référence 120 Lo107. Dans une co
propríté de 81 lots dont 40 loge propriete de 81 lots dont 40 loge
ments, T2 en 1 er étage avec ascen seurr Entree avec placard, séjour, cul
sine fermé, 1 chambre sale sine femée, 1 chambre, salle de
bain, WC, balcon. Charges de copro bain, WC, balcon. Charges de copro
priété annuelle d'environ 510 euros. Classe energie D.
Prix 79135 euros (réserve aux loca-
taires HLM ou 9755 euros + frais taires HLM) ou 97755 euros + frai - Saint-Herblain, La Solvardière Référence 120.0224. Dans une co
proprieté de 81 lots dont 40 propríté de 81 lots dont 40 loge
ments, $T 3$ au rez-de-chaussée. Entree avec placards, sêjoussee. sur ter rasse, cuisisine fermé, 2 chambres,
saile de bain, WC. Charges de cooro salle de bain, WC. Charges de copro
priété annuelle d'environ 600 euros. Classe énergie $D$.
Prix 104805 euros (réservé aux loca taires HLM) ou 129465 euros + frai
de notaires. conformém ces logements sont proposés en priorite à l'ensemble des locatares de la société dans le département.
Ceux-ci sont invites à adresser leur demande par écrit en lettré recom mandée avec accusé de réception à
l'adresse ci-dessus, dans un délai de l'adresse ci-dessus, dans un délai d
2 mois qui suivent la presente inser tion.
Les per
Les personnes non-iocataires de la
societé peuvent adresser leur de société peuvent adresser leur de
mande dans les miemes conditions,
aux fins d'un examenut aux fins d'un examen ultérieur.

Vie des sociétés

## AVIS

## DE CONSTITUTION

Aux termes dyun acte SSP en date a
Nantes du 21 septembre 2016 a ete Constituée une SARL nommée Butfon Cowork
Ofjet : location
Capiet : location de bureaux.
Capite $: 100$ euros. Siege social : 75 , rue des Hauts-Pa. vés, 44000 Nante
Duree : 99 ans.
Guree : 99 ans.
Gérance : M. Marc Lacoste, 75 , ru Gerance. M. Marc Lacoste,
deas Hauts-Paves. 44000 Nantes.
La sociéte sera immatricult La société sera immatriculée au
Registre du commerce et des soci teg de Nantes.
ORATIO AVOCATS
L. TORNIER-P. POUZET
L. FREITAS
ZAdes Peupleraies
BP 70007

ALEXIS DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée ramené à 2595700 euros Siège social : route d'Angers Centre commercial La
44370 VARADES 493280085 RCS Nantes

## AVIS

11 résulte :
du procès verbal des décisions des associes du 8 juiliet 2016 modifié,

- du processverbat des décisions du
président du 25 will président du 25 fuillet 2016 , - du procès-verbal des décisions du
président du 28 aout 2016 , que le capital sout 2016, que e captal social a été réduit d'un
montant de 2142800 euros à suite du rachat par la societé de
21428 actions de ses propres titres. L'article 7 des statuts a èté modifie en conséquence.
Ancienne mention : le capital social
est fixé à quatre millions sept cent est fixé a quatre millions sept cen
trente-huit mille cinq cents eu ras ( 4738500 euros). Nouvelle mention: le capital social
est fixé à deux millons cina cent qua est fixe à déux millions cinq cent qua trevingt-quinze mille
ros (2 595700 euros).

Pour avis
LePrésident

